N° 280 — CXXVII^me Année — Un numéro : 5 centimes — Vendredi 25 Novembre 1892.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

Bulletin météorologique — NOVEMBRE

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domn. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
24	4.9	2.6	6.7	724.8		SO	faibl	nua.

Brouillard sur Chaumont. Soleil perce par moments à partir de 11 heures. Le ciel s'éclaircit de 2 h. à 4 ½ h. du soir. Quelques gouttes de pluie fine vers 9 h. du soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719^mm,6

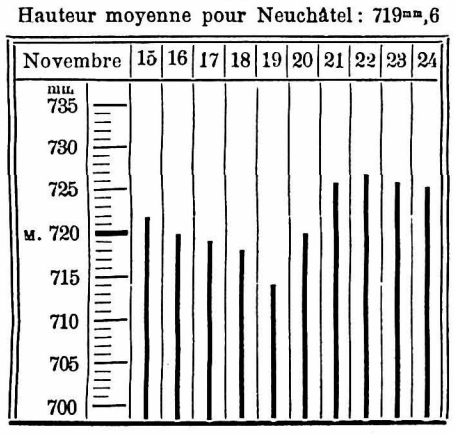

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

22	0.0	—0.8	+1.3	670.9		E	faibl.	couv

Brouillard sur le sol tout le jour.

NIVEAU DU LAC :

Du 24 novembre (7 h. du m.) : 429 m. 300
Du 25 » 429 m. 290

Extrait de la Feuille officielle

— Dans sa séance du 16 novembre 1892, la justice de paix du Val-de-Ruz a nommé au citoyen Paul-Emile Lüthy, agriculteur au Côty, un curateur en la personne du citoyen Abram Soguel, notaire, à Cernier.

— Le poste de diacre français du district du Locle étant devenu vacant par suite de la démission honorable du titulaire, les ecclésiastiques réformés, porteurs d'un diplôme de licenciés en théologie ou de titres équivalents, qui seraient disposés à desservir ce poste, sont invités à se faire inscrire au département des cultes, à Neuchâtel, jusqu'au mercredi 30 novembre 1892.

— Par jugement en date du 10 octobre 1892, le tribunal cantonal a prononcé l'absence définitive de Ulysse Grand-Guillaume-Perrenoud, fils de Auguste et de Augustine née Huguenin-Dumitan, né le 8 décembre 1818, lequel est parti de Cernier pour se rendre dans la République Argentine, colonie de San José, le 22 février 1861, et que depuis lors il n'a jamais donné de ses nouvelles.

— Faillite du citoyen Droz-dit-Busset, Tell-Fritz, horloger, domicilié aux Jeannerets, rière le Locle. Tous les créanciers ou intéressés sont sommés de produire à l'office des faillites, au Locle, jusqu'au vendredi 23 décembre 1892, leurs créances ou revendications, et de comparaître à l'hôtel de ville du Locle, le samedi 3 décembre 1892, à 9 heures du matin. Les débiteurs du failli et ceux qui détiennent ou ont en gage des biens lui appartenant sont tenus de s'annoncer jusqu'au 23 décembre 1892.

— Bénéfice d'inventaire de Jean-Frédéric Bourquin, de Coffrane, y domicilié, garde-forestier, époux en secondes noces de Rose dite Rosina Jacot née Richard, décédé le 11 novembre 1892 à Coffrane. Inscriptions au greffe de la justice de paix, à Cernier, jusqu'au samedi 24 décembre 1892, à 5 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge, qui siégera à Cernier, dans l'hôtel de ville, mardi 27 décembre 1892, à 2 h. du soir.

— Dans sa séance du 17 octobre 1892, la justice de paix de Neuchâtel, sur la demande du citoyen Messeiller, Jules, boulanger, à Neuchâtel, lui a nommé en qualité de curateur le citoyen Brauen, A.-Numa, notaire, à Neuchâtel.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Il est rappelé aux **chefs de famille** qui n'appellent pas le médecin lorsqu'un cas de scarlatine, de croup, de **rougeole** ou de coqueluche vient à se manifester dans leur famille, **qu'ils sont tenus d'en informer immédiatement et par écrit** le Président de la Commission locale de salubrité publique, afin que l'exécution du Règlement cantonal sur les **mesures à prendre pour prévenir et arrêter l'extension des maladies contagieuses de l'enfance,** soit assurée.

Les chefs de famille qui négligeraient de donner cette information sont passibles d'une amende de 20 Fr. au minimum (Art. 13 du Règlement précité).

Neuchâtel, le 22 novembre 1892.

Le Directeur de Police
Président de la Commission locale de Salubrité publique.

CONCOURS

La Commune de Neuchâtel met au concours les travaux de menuiserie de l'annexe au Collège des Terreaux et de la halle de gymnastique. Les plans et cahier des charges peuvent être consultés au bureau de M. Alfred Rychner, architecte. Les soumissions cachetées devront être remises au bureau des Travaux publics de la Commune jusqu'au 5 décembre.

Neuchâtel, le 24 novembre 1892.

Direction des Travaux publics.

IMMEUBLES A VENDRE

ENCHÈRES D'IMMEUBLES
à Gorgier

Le **samedi 26 novembre 1892, à 7 ½ heures du soir, Mme Sophie DePierre** exposera en vente, pour cause de changement de domicile, par voie d'enchères publiques, au **Café du Tilleul, à Gorgier,** les immeubles ci-après :

Cadastre de Gorgier.

1. **Article 3490.** *A Gorgier,* jardins de 126 mètres carrés.
2. **Article 2358.** *A Gorgier,* places, logement, terrasse, atelier et jardin de 561 mètres carrés.
3. **Article 3491.** *A Gorgier,* jardin, logement et place de 213 mèt. carrés.
4. **Article 505.** *A Gorgier,* verger de 348 mètres carrés.
5. **Article 3734.** *A Gorgier,* bâtiment, place et jardin de 407 mètres carrés.
6. **Article 2709.** *Derrière-Moulin,* vigne de 221 mètres carrés.

Les trois maisons comprises dans la vente sont de construction récente et bien entretenues. Conviendraient pour tout genre de commerce. Jardins potagers et et d'agrément. Arbres fruitiers et espaliers en plein rapport. Charmante situation, vue splendide sur le lac et les Alpes. Proximité du chemin de fer et des bateaux à vapeur.

Nota. — La séance d'enchères **n'aura lieu** que si des amateurs sérieux se présentent.

S'adresser pour tous renseignements à la propriétaire, à Gorgier, ou au notaire soussigné, chargé de la vente.

Saint-Aubin, le 4 novembre 1892.

Ch.-E. GUINCHARD, notaire.

VENTE DE TERRAINS
aux Parcs et à Comba-Borel.

M. Maurice de Pourtalès offre en vente de gré à gré, en bloc ou par parcelles de 1000 à 1300 mètres carrés environ, la propriété qu'il possède aux Parcs sur Neuchâtel, mesurant 5629 mètres carrés, en nature de vignes et jardin, avec bâtiment sus assis. Limites : Nord, le chemin de Comba-Borel ; Est et Sud, le chemin des Parcs ; Ouest, la ruelle des Sorcières. — Vue étendue, dévestitures faciles, proximité de la gare du funiculaire.

S'adresser pour visiter l'immeuble à M. Schreyer, vigneron, dans la propriété même, et pour les conditions à M. Alphonse Wavre, notaire, à Neuchâtel.

Vente de terrains à bâtir
A TROIS-PORTES

A vendre par enchères publiques, en l'Etude Clerc, notaire, le **mardi 29 novembre 1892, à 11 heures,** une vigne à Trois-Portes, formant l'article 1204 du Cadastre de Neuchâtel, d'une contenance totale de 5207 mètres carrés (15 ouvriers environ). Limites : Nord, Chemin de Trois-Portes ; Est, Mlle Cécile de Pury ; Sud, route de la Main ; Ouest, M. Sjöstedt-Suchard.

Ce terrain est divisé, en vue de la vente, en quatre lots de 1300^m² environ.

La vente aura lieu par lots, puis en bloc. Vue splendide. Issues sur deux routes.

S'adresser à l'Etude Clerc.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

VENTES par voie d'ENCHÈRES
Office des Poursuites de Saint-Blaise

On vendra, par voie d'enchères publiques, **lundi 28 novembre 1892, devant l'hôtel du Cheval blanc, à Saint-Blaise,** les objets mobiliers suivants :

Dès 9 heures du matin : Un lit complet à deux places, un canapé bois dur, une table bois dur, une table de nuit dessus en marbre, un potager dit à la française, avec marmites, un régulateur avec cage, des tabourets bois dur, une table sapin, des cadres et un miroir.

Dès 10 heures du matin : Une machine à coudre, une commode et un petit char à quatre roues.

Dès 10 ½ heures du matin : Deux lits complets, deux tables dont une en bois dur, une chiffonnière et une pendule neuchâteloise avec cabinet.

Ces ventes auront lieu contre argent comptant et conformément aux dispositions des articles 126 et 129 de la Loi fédérale sur la poursuite, dont il sera donné connaissance.

Saint-Blaise, le 21 novembre 1892.

L'office des Poursuites.

Vente de Bois

La Commune de Peseux vendra, par voie d'enchères publiques, dans sa grande forêt, le lundi 28 novembre prochain, les bois suivants :

38 demi-toises mosets,
10 troncs,
262 stères sapin,
100 billons sapin,
32 » pin,
6 stères hêtre,
25 » chêne,
2000 fagots sapin.

Contrairement aux anciens usages, les miseurs pourront laisser leur bois en forêt, à leurs risques et périls, jusqu'au mois d'octobre 1893.

Le rendez-vous est à 8 heures du matin, à la maison du garde-forestier, où se fera la lecture des conditions de la mise.

Peseux, le 22 novembre 1892.

Le Conseil communal.

Vente de Bois

La Commune de Colombier vendra, par voie d'enchères publiques, dans sa forêt des **Collayses,** le **lundi 28 novembre 1892,** dès **1 heure** après-midi, les bois suivants :

186 stères sapin et pin,
43 billes de pin,
3 lots chêne,
34 tas de branches.

Rendez-vous **à midi et demi** au Pont de **Cottendart.** (N 2082 C°)

Colombier, le 21 novembre 1892.

Direction des Forêts et Domaines.

On vendra, par voie d'enchères publiques, **jeudi 1er décembre 1892, à 10 heures du matin, à l'entrepôt, Cour de la Balance,** les meubles ci-après, tous bien conservés :

1 dressoir en noyer, une table de salle à manger, **1 armoire en acajou,** 1 armoire en noyer, **1 commode antique, 1 grand calorifère irlandais** et un potager.

Neuchâtel, le 24 novembre 1892.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

A VENDRE un lit à deux places, avec sommier, matelas et trois-coins, le tout en bon crin. — S'adresser Rocher n° 2, 1er étage, à gauche.

Machine à coudre. — A vendre, à prix très réduit, une excellente machine SINGER, cousant au pied et à la main. S'adresser Parcs n° 15.

PATÉS froids truffés
à la gelée
au détail et de toutes grandeurs
CHEZ
JULES GLUKHER-GABEREL
CONFISEUR
9, Faubourg de l'Hôpital, 9

20 porcs maigres
de différentes grosseurs, à vendre. S'adr. à Gottfried Baumann, à Cerlier.

OCCASION On offre à vendre le *Musée neuchâtelois,* années 1864 à 1892. Une grande Bible avec fermoirs, de 1638 ; une dite, de 1712 et une d'Osterwald, avec gravures, très bien conservée, de 1779.
S'adresser aux Ponts-Martel n° 41.

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison **JEANJAQUET & Cie.** *Fondée en 1833*
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

LAITERIE DES FAHYS
15, Rue Saint-Maurice, 15

Vient de recevoir les véritables
Mont-Dore français,
Vacherins de la Gruyère,
Gorgonzola (persillé italien),
Roquefort (persillé français),
Brie,
Limbourg,
Reblochons (tommes de Savoie),
Petites tommes (de la Vallée).
Spécialité de
Fromages suisses et étrangers.

OCCASION
A vendre, chez Mlles Godet, rue Saint-Honoré n° 1, un **piano neuf,** à un prix très avantageux.

TOUS LES JOURS
LIÈVRE MARINÉ
AU VIN, POUR CIVET
Au magasin de comestibles
Charles SEINET
rue des Epancheurs n° 8.

CHARCUTERIE GÉNÉRALE
L. SCHWAB
5, Rue des Epancheurs, 5

Toujours du beau veau, Porc frais, Saindoux à fondre et fondu ; le tout de 1re qualité.

ALFRED DOLLEYRES
11, Rue des Épancheurs — NEUCHATEL — Rue des Épancheurs, 11

MANCHONS — BOAS — MANCHONS

MANCHONS enfant^s, fourru^re, 1 Fr. 80	MANCHONS enfant^s, fourru^re, 1 Fr. 30	MANCHONS jeunes filles, jolie fourrure, 2 Fr. 20	MANCHONS jeunes filles, 2 Fr. 50
MANCHONS superbe fourrure, dames, 3 Fr. 50	MANCHONS superbe fourrure, dames, 4 Fr. 50	MANCHONS superbe fourrure, dames, 5 Fr. —	MANCHONS fourrure riche, dames, 6 Fr. 30
MANCHONS castor des Indes, dames, 6 Fr. 50	MANCHONS loutre, dames, 6 Fr. 80	MANCHONS marmott^e, dam^es, 9 Fr. 80	MANCHONS opossum d'Amérique dames, 12 Fr. —
BOAS AGNEAU longueu^r 2^m,50 7 Fr. 50	BOAS queue^s renard^s, long^r 2^m,50 19 Fr. —	BOAS FOURRURE long^r 2^m,50, 4 Fr. 60	BOAS FOURRURE long^r 2^m,50, 6 Fr. 50
COLS FOURRURE fantaisie, 1 Fr. 70	BOAS jeunes filles et dames, 2 Fr. —	BOAS FANTAISIE jeunes filles, 3 Fr. —	BANDES FOURRURE pour garnitures depuis 1 Fr. 60

Le plus beau choix Châles russes, unis et fantaisie, de 3 Fr. 50 à 14 Francs.

Pèlerines, Fourrure et Astrakan.

11, Épancheurs ALFRED DOLLEYRES Épancheurs, 11

ATTINGER FRÈRES, Neuchâtel

Vient de paraître :

ÉCHOS & SILHOUETTES

par le Dr **CHATELAIN**

1 volume in-12, broché **3** fr. **50**, relié **4** fr. **75**.

MM. F. ROULET & Cie

mettent en vente un grand choix de

Coupes de Robes

depuis 5 à 20 Fr.

Ils liquideront, à des prix très avantageux, la

Confection d'hiver

pour dames et enfants.

Miel de la Béroche

provenant des ruchers de MM. LAMBERT

Dépôt au BAZAR NEUCHATELOIS

MARÉE

Soles d'Ostende. . .	la livre fr.	2 —
Aigrefins	» »	0 90
Merlans	» »	0 75

EAU DOUCE

Grosses truites de la Reuse,	au détail, la liv., fr.	2 —
Saumon du Rhin,	» » »	1 75

Perches. — Brochets. — Bondelles.

GIBIER

Gigot de chevreuil, la pièce,	de 9 à fr.	12 —
Lièvres allemands. .	la livre, »	0 80
» du pays . .	» »	1 —
Faisans mâles . . .	la pièce, »	6 —
» femelles . .	» »	5 —
Perdreaux	» »	2 50
Sarcelles doubles . .	» »	1 50

POULETS DE BRESSE

depuis 2 fr. 50 la pièce.

PIGEONS ROMAINS

Au magasin de Comestibles

Charles SEINET

8, rue des Épancheurs, 8

A LA VILLE DE NEUCHATEL

24, Rue du Temple-Neuf, 24

LIQUIDATION AVEC GRAND RABAIS

Pour faciliter l'inventaire au mois de janvier prochain, nous mettons en vente au

PRIX DE REVIENT

tous les

Tissus pour Robes et Nouveautés

de la saison (pure laine et couleur)

Nous recommandons spécialement :

40 pièces Cheviotte ray. noppé, 100 cm., pure laine (val. fr. 2»75), à . . . . fr. **1 35**

Drap amazone pure laine, 100 centimètres (décati val. 3 fr. 75), à . . . . . fr. **1 55**

500 à 600 pièces de belles **Nouveautés**, pure laine (décaties ne tachant pas à la pluie)

à des prix hors de toute concurrence.

A PRIX RÉDUITS

600 Gilets de chasse, belle qualité, façonnés, depuis fr. **2 90** jusqu'aux plus fines qualités.

500 Châles russes, le plus beau choix . . . depuis » **3 50** jusqu'à 8 fr. 70 (valant de 5 fr. 50 à 14 fr. —).

800 Jerseys unis et garnis . . . . depuis fr. **1 75** à 12 80.

Tailles-blouses, en flanelle coton, 500 pièces, à fr. **1 95,** 2 80, 3 25, 3 50 et 3 90

Jupons en drap et feutre, depuis fr. **2 75** ; en laine tricotée, à fr. 1 35

Corsets élégants, à fr. **0 95,** 1 45, 1 85, 2 25 et 2 90 ; avec baleines, fr. 3 90, 4 85, 5 80, 6 80, 7 50, 8 80 et 9 80 (valant de 1 fr. 50 à 8 fr. —).

Caleçons et camisoles, aux prix du gros, depuis fr. **0 75,** le plus grand choix en coton, en demi laine et en pure laine, jusqu'à fr. 5 80

Chemises Jæger . . . . . à fr. **1 95,** 2 50 et 2 90

Chemises demi-laine. . . . . fr. **3 90**

Chemises pure laine . . . . à fr. **5** —, 5 80, **6** 80 et 7 80

Couvertures de voyage, en peluche laine, à fr. **9 80,** 12 80 et 17 80 (se vendant partout de 12 fr. 50 à 25 fr. —).

Couvertures en laine, blanches et rouges, depuis fr. **5 80** à fr. 19 50, au lieu de fr. 9 80 à fr. 35 — (avec petites taches, 30 % au-dessous du prix de fabrique).

Couvertures blanches et rouges, 1er choix, depuis fr. **6 80** à fr. 24 50. — Couvertures Jacquards et couleur.

500 Couvertures demi-laine, grises, beige et gris argent, à fr. **1 35,** 1 85, 2 85, 3 90, 4 50 **5** 80 et 6 80

Se recommandent,

A. GYGER & KELLER.

A VENDRE

CHEZ FRÈRES LORIMIER

4, Rue des Épancheurs, 4

Bourrelets pour portes et fenêtres.
Caisses en tôle vernies, pour balayures.
Tambours en tôle pour les cendres.
Fourneaux-potagers à 2, 3 et 4 marmites, avec **four.**
Marmites en fonte, **émaillées** et **ordinaires.**
Marmites à vapeur.
Haches américaines et grandes **scies** pour la forêt.
Muselières pour veaux.
Bascules romaines de 100, 200 et 300 kilos.
Jardinières rondes pour chambres.
Tables rondes et **chaises** pour jardin.
Chauffe-pieds, pelles et **pinces** pour cheminées.
Lits en fer avec sommier élastique.
D'occasion : *Un grand lit en fer, fabrication anglaise, de 2 mètres de long et 1 m. 35 de large, avec matelas en deux pièces.*

Désirant liquider une partie de leurs assortiments, ils vendront dès maintenant le tout **sans bénéfice.**

DRAPERIE

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES

pour vêtements sur mesure, pouvant se faire dans les

24 HEURES

A la Ville de Paris

Maison FORNACHON & CALGEER

Rue de l'Hôpital — **Neuchâtel** — Grand'rue.

L.-F. LAMBELET & Cie

17, FAUBOURG DE L'HOPITAL, 17, à NEUCHATEL

Houille et Coke pour chauffage domestique.

Houille, purgé de menu Sainte-Elisabeth.
Houille grosse braisette lavée.
Houille morceaux de Saarbrück.
Anthracite.
Briquettes de lignite.
Briquettes perforées.
Petit coke lavé de Blanzy.

Prompte livraison à domicile.

— **TÉLÉPHONE** —

MM. les propriétaires de vignes peuvent se procurer de bons échalas, fendus à la hache, 5 pieds de long, à un prix très avantageux, chez Louis Lavanchy, propriétaire, à **La Coudre.**

Mme Vve BIDAUX

corsetière

6, rue de l'Hôpital, 2me étage, se recommande à son honorable clientèle pour tout ce qui concerne trousseaux, layettes, mouchoirs de poche, tabliers, toiles et nappages de Hollande; dentelles et broderies à prix avantageux. — Elle se charge aussi de faire broder les monogrammes.

A vendre une **bascule** et un petit **fourneau en fer,** carré, pour bois et coke. S'adresser Collégiale 1.

BERLINGOTS EYSÉRIC

CHEZ

Jules Glukher-Gaberel

CONFISEUR

LA FILATURE DE LAINE

à Boudry

offre de ***bonnes fortes laines du pays,*** garanties pures, à un bout, 5 fr. 80 le kilog. ; à 3 ou 4 bouts, à 6 fr. 20 le kil.

Se recommande.

GYGAX-VIOGET, fabr.

Le Savon au Soufre et Goudron phéniqué

est pour toute personne vivant d'une façon régulière, un préservatif sûr contre toute maladie contagieuse; il est employé par les médecins en cas d'épidémie cholérique. — En morceaux à 75 cts., dans les pharmacies ***Jordan*** et ***Bourgeois*** à ***Neuchâtel ;*** pharmacie ***Bonhôte,*** à ***Saint-Aubin.***

ON DEMANDE A ACHETER

C.-A. BOREL, à Serrières, est acheteur de **beaux blés et avoines.** Lui adresser offres et échantillons.

Achat, vente, courtage et échange de monnaies et médailles, spécialement de Suisse et Neuchâtel. Recherches et renseignements monétaires.

A. JOBIN, orfèvre, Neuchâtel

20 On demande à acheter de rencontre un hache-paille. S'adr. au bureau du journal.

APPARTEMENTS A LOUER

Petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances, chez Emile Sandoz, à La Coudre.

AUVERNIER A louer, pour Noël, un bel appartement de 3 pièces, avec dépendances et jardin.

S'adresser à M. Wuilliomenet.

A louer, pour Noël, un petit appartement de deux chambres et dépendances, situé à Rouge-Terre, sur la route de Neuchâtel-Saint-Blaise. — S'adresser **Etude Brauen, notaire,** Trésor 5, Neuchâtel.

A louer, à Bevaix, **de suite ou pour Noël,** un appartement de sept pièces, cuisine et dépendances, avec jouissance d'un jardin. S'adresser pour les renseignements à Mlle Benguerel, à Bevaix.

PESEUX A louer, pour Noël, un appartement de cinq pièces, cuisine avec eau, dépendances et jardin. S'adresser à Mme Elisa Bonhôte, au château de Peseux.

A louer, pour Noël, un beau logement de six chambres;

Un magasin avec arrière-magasin.

S'adresser rue de la Place d'Armes 6, au second.

CHAMBRES A LOUER

A louer une jolie chambre pour un ou deux messieurs. Rue du Seyon n° 26, 2me étage.

Chambre et pension, rue Pourtalès 7, au second.

Une place pour coucher, dans une chambre chaude et pour une jeune fille d'ordre, est disponible à de bonnes conditions, chez Mme E. Staub, rue du Bassin 6.

A louer une jolie chambre non meublée, pour un monsieur. S'adresser rue Pourtalès 3, rez-de-chaussée.

ON DEMANDE A LOUER

On demande chambre et pension, au prix de 700 à 750 francs, dans une famille honorable, pour un jeune homme de 16 ans, devant passer trois ans dans un bureau à Neuchâtel. — Adresser les offres par écrit, au bureau d'avis, sous E. N. R. 28.

On demande à louer, pour Saint-Jean 1893, un appartement de 7 à 8 pièces, bien situé, avec balcon ou petit jardin si possible. Adresser les offres case postale N° 864, Neuchâtel.

998 Des personnes soigneuses cherchent un logement de 3 à 4 chambres, avec dépendances, pour la Saint-Jean 1893. S'adr. au bureau du journal.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille allemande, propre et active, cherche une place pour tout faire dans une maison bourgeoise. Certificats à disposition. S'adresser chez M. Tresch, Fahys 1 *bis.*

Une très bonne cuisinière, deux bonnes filles pour tout faire, une bonne d'enfants et plusieurs volontaires sont à placer pour tout de suite. — Pour Noël, plusieurs domestiques pour laitiers et pour la campagne. S'adresser à Mme Wittwer, Passage Max. Meuron n° 2.

Une fille de 17 ans, qui parle l'allemand et le français, cherche à se placer, de préférence comme femme de chambre ou bonne d'enfants. — S'adresser à Catherine Zumsteg, à Zofingue (bas de la ville).

983 **Homme solide, de bonne conduite, 37 ans, cherche place comme homme de peine dans un magasin de gros ou une industrie quelconque. S'adresser au bureau de la feuille.**

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour tout de suite, une servante, forte, robuste et de toute moralité. — A la même adresse, on offre à vendre une machine à coudre pour le prix de 35 fr. S'adr. à Charles Guinchard, ferme du château de Gorgier.

Une jeune fille, pourvue de bons certificats, trouverait à se placer de suite pour s'aider à tous les travaux du ménage. S'adresser Boine 14 (chemin des pavés).

On demande de suite un bon domestique-charretier, chez Henri Jaggi, à Peseux.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Un homme sérieux et de toute confiance cherche un emploi, soit dans un magasin ou pour toute autre occupation. Prière d'adresser les offres à E. G. 20, poste restante, Neuchâtel.

Une Tailleuse cherche à se placer tout de suite chez une bonne tailleuse pour dames, avec occasion d'apprendre le français. Elle est bien au fait de son métier. Le bureau du journal indiquera. 27

COMMIS Un garçon de 18 ans cherche une place dans un bureau ou maison de commerce à Neuchâtel, Lausanne ou Genève. Il a déjà fait un apprentissage de deux ans dans une maison de commerce et sait passablement le français. Entrée au mois de février ou plus tard. Le bureau du journal indiquera. 16

CHAPEAUX DE PAILLE

La Manufacture de chapeaux de paille H.-A. Thiébaud, à Boudry, demande de bonnes ouvrières couseuses à la machine; ouvrage suivi et garanti pour toute l'année; travail facile, toutes les machines étant actionnées par un moteur hydraulique.

ON CHERCHE

un COLPORTEUR actif pour une œuvre patriotique courante, contre bonne provision. Inutile de s'adresser sans de bonnes références. **Inst. art. E.-A. Wüthrich & Cie, Aarau.**

Un jeune homme de 18 ans, grand et fort, cherche un emploi quelconque avec occasion d'apprendre le français, contre pension et logis seulement. S'adresser à veuve Kretz, Bedergass 47, Enge, Zurich.

On demande pour de suite des **ouvrières couturières.** S'adresser au bureau du journal, qui indiquera. 26

AVIS DIVERS

RÉPONSE

Sur 200 souscripteurs inscrits, **deux** seulement ont tenu à payer d'avance leur volume. Si ce sont eux qui demandent des nouvelles du ***Japon neuchâtelois,*** par bizarre annonce dans l'*Express*, ils peuvent passer chez moi, où remboursement immédiat de leur versement non demandé leur sera fait.

Quant au ***Japon neuchâtelois,*** son impression (faite par moi-même avec l'outillage que j'ai improvisé pour la circonstance et celles qui suivront) est bientôt terminée ; dans deux semaines, trois au plus tard, les volumes seront expédiés contre remboursement à chaque souscripteur.

Georges JEANNERET,

3, rue du Coq d'Inde, Neuchâtel.

Des affiches placardées en ville portant la mention : MAISON BARBEY, ayant induit en erreur un certain nombre de personnes, nous avons l'honneur de prévenir le public, que notre maison de commerce n'a aucun rapport avec les affiches du sieur LASEK et son genre d'affaires ; qu'il est toléré dans notre maison comme sous-locataire de Monsieur LUTHI, et a mis notre nom sur ses affiches sans notre autorisation.

BARBEY & Cie.

Le local occupé par le dit LASEK est à louer pour Noël 1893.

AVIS

La personne qui a déposé des objets chez M Bourgeois, Grand'rue 2, est priée de venir les retirer d'ici au 30 courant, en payant ce qu'elle doit ; faute de quoi on en disposera.

CONCOURS

La Société de musique d'Hauterive « ***Le Vignoble*** » met au concours la confection d'une vingtaine d'équipements. Les soumissions devront être adressées, sous pli cacheté, d'ici au 5 décembre 1892, au président de la dite Société.

SALON DE COIFFURE

Rue du Neubourg

Charles WENGER avise son honorable clientèle et le public en général, qu'il n'a pas établi de succursale à Neuchâtel, ceci en réponse à la demande de plusieurs personnes.

Ouvrages en cheveux en tous genres. Service prompt et soigné.

PHOTOGRAPHIE

G. HUTHER, à Colombier, se recommande pour tout ce qui concerne son métier : portraits de toutes grandeurs, groupes de familles et sociétés.

L'atelier est ouvert le dimanche de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

On demande des

REPRÉSENTANTS

à la commission, pour la vente aux cafetiers et restaurateurs des spécialités de FRÉDÉRIC MUGNIER, à Dijon.

Ecrire, avec bonnes références, à l'Agence générale, rue du Môle 2, **Genève.**
(Biscuits Pernot.) (H. 8985 X.)

L'Égypte ancienne et moderne

ses mœurs, ses monuments,
par le
Dr AMICI
professeur suppléant de littérature italienne à l'Académie.

Quatre CONFÉRENCES publiques et gratuites.
DANS L'AULA

1re Conférence, LUNDI 28 NOVEMBRE à 8 heures du soir.

TONHALLE

Chalet du Jardin anglais

Samedi 26 novembre 1892
BUREAUX : 7 h. — RIDEAU : 8 h.
A LA DEMANDE GÉNÉRALE

2me SOIRÉE LITTÉRAIRE

Musicale et Dansante
donnée par la
Société de navigation et de Sauvetage SAINTE-HÉLÈNE

ENTRÉE : 50 CENTIMES

Pour les détails, voir le programme.

Les billets sont en vente au magasin de cigares de MM. Isoz, Bachelin, Michel, Perrin, Beaujeon, Colomb, chez M. Fassnacht, coiffeur, Ecluse, et W. Schilli, en face du Mont-Blanc.

Société suisse de Tempérance

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

RÉUNION vendredi, à 8 h. du soir.
Sujet :
L'action de l'alcool sur le corps de l'homme
avec tableaux
Par M. le pasteur SAUVIN.

Tous les amis de l'œuvre sont cordialement invités.

Le Comité.

A donner, à des personnes qui en prendraient grand soin, un petit chien, bonne race de garde. S'adresser chez Mme Comtesse-Pigueron, à Bevaix.

CAFE D'ITALIE

18, Temple-Neuf, 18

TOUS LES JOURS

ESCARGOTS

TOUS LES SAMEDIS

Wienerlis & Choucroûte

Caisse hypothécaire de Prétoria

(Swiss Mortgage Investment Syndicate)

Le résultat du quatrième exercice semestriel de la Caisse hypothécaire de Prétoria arrêté au 30 septembre 1892 permet de répartir aux intéressés un revenu de 8 % l'an payable à partir du 31 décembre 1892.

Chez MM. Berthoud & Ce, banquiers, à Neuchâtel, et MM. DuBois & L'Hardy, au Locle, où le dernier rapport imprimé est à la disposition des intéressés.

Prétoria, octobre 1892.

Les gérants de la Caisse hypothécaire de Prétoria,
FEHR & DUBOIS.

AU CAFÉ-RESTAURANT
DE LA
HEIMAT

choucroûte garnie (porc ou bœuf salé), à **60 cts.** la ration.

Bon VIN mousseux 1 fr. la bouteille, et au même prix à l'emporté, verre perdu.

LA HAMBOURG-BRÊME

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE
à Hambourg

FONDÉE EN 1834

Au capital et réserve de	8,567,000	marcs.
Recettes de primes en 1889	5,627,453	»
Sinistres payés depuis la fondation . . .	57,000,000	»

— **NOUVEAUX TARIFS** —

AGENCE PRINCIPALE POUR LE CANTON DE NEUCHATEL :

F. REYNIER, Faubourg 10.

MALADIES du CŒUR HYDROPISIE
MALADIES de la POITRINE, TUBERCULOSE PULMONAIRE
TRAITEMENT et GUÉRISON RAPIDES et INFAILLIBLES des
PALPITATIONS, SUFFOCATIONS, INSOMNIES, ŒDÈME, BRONCHITES CHRONIQUES, ASTHME, EMPHYSÈME
PAR LA MÉTHODE DE FEU DU DOCTEUR DE CORBIÈRE
Une brochure illustrée traitant de ces maladies et contenant des attestations de guérisons est envoyée *franco* sur demande adressée à M. le Docteur **N. J. PANNECIÈRE, 68, Rue Saint-Lazare, Paris.**
Consultations de 2 heures à 5 heures, excepté les Samedis et Dimanches et par correspondance.
SUCCÈS ASSURÉ par une LONGUE PRATIQUE.

AGENT EN CALORIFÈRES

On cherche de bons agents dans les plus importantes localités de toute la Suisse, pour la vente d'un calorifère déjà introduit, qui, sous différentes conditions, a fait ses preuves pour chauffage agréable et fort économique.

La préférence serait donnée à des maisons qui, bien au courant de l'article, disposent d'expérience dans l'installation de chauffages.

Offres sous chiffre f-8700-X, à Haasenstein & Vogler, à BERNE.

PENSION-FAMILLE

Parcs 13, Villa Surville, Neuchâtel.

POUR PARENTS

On désire placer, en échange d'une jeune fille ou d'un garçon qui aurait l'occasion d'apprendre l'allemand, une jeune fille qui a déjà été une année dans la Suisse romande et désire se perfectionner dans le français. A défaut, on la placerait dans un magasin comme volontaire ou pour seconder la ménagère. Adresser les offres au bureau des postes, Landeron.

OFFICE SPÉCIAL DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE

Dr GAROT
2, rue de l'Orangerie, 2
NEUCHATEL

CHARLES SCHMID, tourneur

succesr de G. SCHUMACHER
1, Rue du Bassin, 1

Sur commande : étagères, pliants, séchoirs, dévidoirs, etc.
Spécialité d'articles pour fumeurs.
Réparations en tous genres.

BUREAU DE PRÊTS SUR GAGES

Ouvert de 9 h. du matin à 6 h. du soir

Prêts sur or et argent (montres, chaînes, couverts, etc.) — Discrétion absolue.

S'adresser au directeur, rue Coulon 12, rez-de chaussée, à gauche, Neuchâtel.

COMPAGNIE
DES
FAVRE, MAÇONS & CHAPPUIS

L'assemblée générale de la corporation aura lieu à l'Hôtel de-Ville, *mercredi 30 novembre 1892, à 2 heures précises de l'après-midi.*

Les communiers de Neuchâtel remplissant les conditions requises, désirant être reçus membres de la corporation, doivent se faire inscrire auprès du secrétaire de la Compagnie, le notaire Beaujon, jusqu'au samedi 26 novembre, à 6 heures du soir.

Le Comité.

Salle circulaire du Collège latin
NEUCHATEL

AUJOUD'HUI, vendredi
25 novembre
à 5 heures du soir

Quatrième et dernière
CONFÉRENCE
PAR
ADOLPHE RIBAUX

CONTES ET POÉSIES
neuchâtelois.

Cette séance est gratuite pour les auditeurs des premières. Pour les autres personnes, 1 Fr. 50. — Les cartes sont en vente à l'entrée de la salle.

BOUDRY

Société du Musée de l'Areuse

CONFÉRENCE PUBLIQUE

et Gratuite
dans la grande Salle de l'Hôtel de-Ville
Samedi 26 novembre 1892
à 7 ½ heures du soir.

Voyage en Italie, en Sicile, à Malte et aux Iles ioniennes.

TROIS CONFÉRENCES
par
M. Adolphe RIBAUX

I. Rome.

LE COMITÉ.

COLLÈGE DE CORCELLES

Dimanche 27 novembre 1892

GRAND CONCERT

donné par les Sociétés de musique
L'ESPÉRANCE et l'Orchestre SANS-SOUCI
DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE
Prix d'entrée : 50 cent.

Chaque personne recevra un billet de loterie, qui sera tirée le 8 janvier 1893.

Portes : 7 heures. — Rideau : 7 ½ h.

GYMNASTIQUE RAISONNÉE

CALLISTHÉNIE
Ouverture d'un cours de gymnastique pour Demoiselles et enfants.

Introduction de divers pas, rondes, serpentines, etc.
Méthode récréative et amusante.
Inscriptions chez M. Edvard AUDÉTAT, rue Pourtalès 8.

Mercuriale du marché de Neuchâtel
du jeudi 24 novembre 1892

		De Fr.	à Fr.
Pommes de terre,	les 20 litres,	80	
Raves	»	50	
Choux-raves .	»	80	
Carottes . . .	»	90	
Poireaux. . . .	le paquet,	05	
Choux.	la pièce,	10	
Choux-fleurs . .	»	20	50
Oignons	la douzaine,	25	
Pommes . . .	les 20 litres,	1 —	1 50
Poires	»	2 50	3 —
Noix	»	3 20	
Chataignes . .	»	4 —	
Œufs	la douzaine,	1 20	
Beurre en livres,	le demi-kilo,	1 50	
» en mottes,	»	1 30	
Fromage gras,	»	75	
» mi-gras,	»	60	
» maigre,	»	45	
Pain	»	16	
Lait	le litre,	20	
Viande de bœuf,	le demi-kilo,	75	80
» de veau,	»	90	1 —
» de mouton,	»	90	1 —
» de cheval,	»	25	
» de porc,	»	90	1 —
Lard fumé,	»	1 —	
» non-fumé,	»	80	
Blé	par 100 kilos,	22 —	
Seigle . . .	»	22 —	
Avoine . . .	»	18 —	20 —
Orge	»	20 —	
Farine, 1re qualité,	»	33 50	
» 2me qualité,	»	32 —	
Son.	»	12 50	
Foin	par 50 kilos,	5 —	5 30
Paille	»	5 —	
Sapin	le stère,	9 —	
Tourbe,	les 3 mètres cubes,	18 —	

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesse de mariage.

Jacob Schneeberger, mécanicien, Bernois, domicilié à Neuchâtel, et Elise Schaad, institutrice, Bernoise, domiciliée à Graben (Berne).

Naissances.

21. Alfred-Numa, à Numa-Charles Saam, cordonnier, et à Elisabeth née Christen.

21. Juliette-Gabrielle, à Charles-Gustave Walter, maître-boucher, et à Anna-Maria née Biéri.

22. Auguste, à Louis-Eugène Petitpierre, tonnelier, et à Marie née Büchler.

NOUVELLES POLITIQUES

France

Toute l'attention du public est portée sur l'affaire du Panama, surtout depuis les accusations lancées du haut de la tribune de la Chambre par le député Delahaye. L'orateur a prétendu que nombre de membres du Parlement avaient reçu de très fortes sommes pour soutenir l'entreprise du Panama, idem pour plusieurs journaux. Il est vrai que depuis, la plupart des directeurs de journaux cités ont déclaré n'avoir absolument point trempé dans ce scandale; des députés et des anciens ministres ont fait la même déclaration.

Il résulte de plusieurs interviews avec Mme de Lesseps que M. Ferdinand de Lesseps, dont la santé laisse à désirer, est laissé dans une ignorance complète de tout ce qui se fait et se passe à son sujet à Paris.

L'impression générale à la Chambre, mercredi, était que la proposition de M. Pourquery de Boisserin, tendant à conférer les pouvoirs d'un juge d'instruction à la commission d'enquête du Panama, sera repoussée. Le gouvernement serait décidé à le combattre comme établissant une confusion entre les pouvoirs exécutif et judiciaire. On croit que M. Brisson sera nommé président de la commission.

La Chambre colombienne a été saisie d'une demande de prorogation de la concession, introduite par le liquidateur du Panama. On croit que la commission rapportera dans une quinzaine de jours et que ses conclusions seront favorables à la demande.

— Le *Matin* dit que les familiers de M. Floquet affirment que celui-ci va poursuivre la *Cocarde*, qui a précisé les accusations formulées contre le président de Chambre.

La *Libre Parole*, l'organe de l'antisémite M. Drummont, poursuit ses dénonciations. Elle dit que feu le baron de Reinach a demandé cinq millions pour corrompre le monde parlementaire.

Le sénateur Béral (du Lot), élève de l'école polytechnique et de l'école des mines, ancien préfet, ancien conseiller d'Etat, élu sénateur en 1883 et inscrit au groupe de l'union républicaine, aurait touché une somme assez ronde.

M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, ancien ministre des beaux-arts sous Gambetta, aurait touché 50,000 fr. en deux fois.

M. Sans-Leroy, député de l'Ariège de 1885-1889, non réélu en 1889, opportuniste, se serait fait payer 200,000 fr. son vote dans la commission du Panama, où il était en mesure de déplacer la majorité.

Le *Rappel* dit que l'intention de tous les enquêteurs est de préluder à leurs travaux en assignant M. Delahaye et en le mettant en demeure de préciser ses accusations.

Le *Journal* dit que la justice a mis les scellés sur les papiers du baron de Reinach.

L'opinion dominante est que la commission se bornera à instruire sur les allégations qui touchent à l'honneur des membres de la Chambre.

— La *Paix* publie un nouvel article en faveur de la convention franco-suisse.

Allemagne

Le Reichstag a été ouvert mardi par l'empereur Guillaume. Le discours du trône est extrêmement sobre. La partie qui concerne la politique étrangère se borne à constater les bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et toutes les autres puissances, relations qui, avec ses deux alliés, sont celles d'une amitié confiante. Cependant l'orateur impérial constate que le développement donné par les puissances voisines à leurs institutions militaires oblige l'empire à faire un pas de plus et à se résigner à de plus grands sacrifices, en vue de réaliser toujours davantage ce service personnel pour tous, qui a déjà montré son efficacité et dont on peut espérer mieux encore. L'empereur reconnaît que cette innovation va imposer aux Etats allemands des charges nouvelles, mais il espère qu'ils y consentiront néanmoins, dans un sentiment d'abnégation patriotique; il ajoute que des ressources financières leur seront allouées pour atténuer la brèche nouvelle que les dépenses militaires vont faire dans leurs finances.

On voit que le gouvernement impérial ne se dissimule pas l'impopularité de la réforme proposée.

Italie

Le roi a ouvert mercredi la session du Parlement.

Dans le discours du trône il rappelle les fêtes de Gênes. Le souverain voit dans les honneurs qui lui ont été rendus par les représentants de la plupart des nations civilisées un témoignage que l'Italie est toujours ce qu'elle s'est proposée d'être, une aide infatigable pour la concorde et la paix.

La démonstration de Gênes prouve aussi que les relations entre l'Italie et toutes les puissances sont amicales.

Le gouvernement italien avec ses alliés s'emploie avec soin et vigilance à préserver l'Europe de toute occasion de dissentiment.

Le roi annonce ensuite divers projets d'ordre intérieur, notamment en ce qui concerne l'assiette des finances.

Le roi conclut en disant :

« Victor-Emmanuel a eu la magnanime ambition de rendre leur patrie aux Italiens et de réaliser le vœu d'une autre Rome; pour moi l'ambition qui me sourit, c'est d'attacher mon nom à la renaissance économique et intellectuelle du pays. »

NOUVELLES SUISSES

Traité franco-suisse. — La presse suisse et avec elle l'opinion publique ne semblent plus avoir grand espoir dans la ratification de l'arrangement franco-suisse. Cette impression fâcheuse est due à la tournure prise par les débats de la commission des douanes, et aux manifestations diverses produites sur différents points de la France. Le Conseil fédéral malgré cela, et sans s'adonner à un optimisme irréfléchi, n'envisage pas la situation comme irrévocablement compromise. Il compte sur les déclarations du gouvernement français qui s'est engagé à faire tous ses efforts pour obtenir du Parlement la ratification de cet arrangement.

Le Conseil fédéral sait que MM. Ribot, Jules Roche et leurs collègues défendront avec énergie non seulement les intérêts généraux des deux nations engagées dans la question, contre les intérêts particuliers coalisés, mais aussi les intérêts d'un ordre bien supérieur auxquels les deux nations attachent une haute importance. Le gouvernement français saura bien faire valoir, devant les Chambres, les considérations qui s'imposent à leur sagesse.

C'est dire qu'au Palais fédéral on ne désespère plus absolument de la victoire définitive.

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé secrétaire, d'état-major, avec le grade d'adjudant sous-officier, M. Eug. Vodoz, à Vevey; Em. Barbey, à Neuchâtel; S. de Perrot, à Neuchâtel; R. Ruchonnet, à Lausanne, et Ch. Fricker, à Rolle.

Téléphone. — Les lignes téléphoniques Berne-Bâle et Berne-Zurich étant souvent encombrées, il sera posé dans le courant de janvier prochain un second fil dans les deux directions. Ainsi Berne obtiendra à double les réseaux qui lui sont utiles, tandis que la Suisse romande réclame depuis longtemps, en vain, une communication directe Neuchâtel-Lausanne.

Suppression de mesures contre le choléra. — Les colis postaux et échantillons de marchandises à destination de la Grèce peuvent de nouveau être admis à l'expédition par la voie d'Italie. Par contre, la voie de Trieste est toujours fermée.

Exposition agricole de Berne. — Le comité d'organisation de l'exposition fédérale d'agriculture qui aura lieu en 1893 vient de lancer un appel au peuple suisse.

Cet appel indique que l'exposition comprendra : 1° Une section scientifique. 2° Une exposition générale d'animaux des races chevaline, bovine, caprine, etc. 3° Une exposition d'animaux de basse-cour et de lapins. 4° Une exposition d'abeilles. 5° Une exposition laitière. 6° Une exposition des produits agricoles (fourrages, blés, fleurs, fruits et raisins). 7° Une exposition d'objets se rapportant à l'agriculture. 8° Une exposition de machines, outils et instruments agricoles.

Il y aura en outre une exposition forestière et une exposition de pisciculture.

Le programme général de l'exposition sera publié prochainement. Le commissariat général est chargé de fournir dès aujourd'hui tous les renseignements qu'on lui demandera.

Chant populaire. — La Société suisse pour la propagation du chant populaire a décidé de s'affirmer et de s'étendre, vu la tendance générale de la jeunesse vers des récréations saines et patriotiques. Dans ce but, elle a créé une section de maîtres de chant et de musique populaires et nommé un comité d'action composé de MM. Surläuli à Schaffhouse, Schneeberger, à Bienne, et Rosenmund, à Liestal.

Berne. — On signale le fait que la ville de Berne manque de lait. La pénurie est telle que nombre de familles ne peuvent plus se procurer leur provision habituelle et doivent boire leur café noir.

Berne. — Le Département de l'Intérieur se propose de convoquer prochainement une commission d'experts pour étudier l'introduction dans le Jura d'une nouvelle industrie, destinée à parer aux crises intermittentes de l'horlogerie.

Zurich. — Il vient de se constituer à Zurich une société de locataires unique en Suisse. Par des actions de 500 fr. cette société fournira à une autre société de construction prise dans son sein les capitaux nécessaires à la constitution d'une caisse d'épargne et à la construction de maisons à bon marché. Les membres deviendront locataires des maisons bâties de cette manière et ils se lieront avec la société de construction par contrat, de manière à demeurer locataires tant qu'il leur plaira et à empêcher le renchérissement de leurs loyers.

Lucerne. — Il y a longtemps qu'on avait reconnu la nécessité de transformer la gare de Lucerne et de l'agrandir considérablement. D'après les plans adoptés maintenant, la nouvelle gare sera construite à droite de la gare actuelle; elle occupera une superficie très vaste permettant de faire face à l'augmentation considérable du trafic. Les voies d'accès seront modifiées et décriront une vaste courbe pour ne pas entraver le développement de la ville et éviter de trop nombreux passages à niveau. Le bâtiment lui-même aura un caractère monumental.

— Une exposition industrielle cantonale sera ouverte à Lucerne d'après le programme qui vient de paraître, du 1er juin au 15 septembre 1893.

Fribourg. — L'été de la Saint-Martin, qui nous favorise cette année, a produit ses effets à Morlon, où lundi, un habitant de ce coquet village, âgé de 85 ans, a épousé une jolie « payse » de 21 ans.

Vaud. — On a arrêté mardi à Lausanne un nommé Franck, qui avait installé une fabrique de fausse monnaie derrière le pareballes du stand de la Ponthaise.

Un ouvrier qui travaillait dans le quartier, ayant remarqué de la fumée et voyant chaque matin un individu de mine suspecte se rendre là-bas, le surveilla, le vit occupé à fabriquer des pièces suisses de 2 francs et voulut l'arrêter; l'autre lui opposa une résistance désespérée et voulut lui faire un mauvais parti. Mais ses cris de « au secours » attirèrent un homme qui lui prêta main forte, et Frank fut conduit au poste de Beaulieu.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Horticulture. — Après l'exposition de chrysanthèmes de samedi et dimanche dernier, la Société horticole de Neuchâtel et du Vignoble, donnant suite à son programme de travaux de l'année, fera donner sous les auspices des départements de l'industrie et de l'agriculture du canton et de la Confédération, un cours public et gratuit sur l'*élagage des arbres fruitiers*.

Ce cours sera donné dans la propriété de M. Georges Berthoud, à Sombacour, à Colombier, samedi 26 novembre 1892, dès 2 heures après midi, par M. Aloïs Nerger, chef de culture, à Corcelles.

Nous engageons spécialement les jeunes gens qui ont choisi la carrière de jardinier à assister en grand nombre à ce cours, afin de profiter des enseignements qui seront donnés sur cette importante question, d'une bonne structure des arbres fruitiers, en vue des prochains examens de jardinier.

(*Communiqué.*)

CHRONIQUE LOCALE

Singulière aventure. — On raconte qu'une personne d'un village desservi par le Régional N.-C.-B. s'en alla l'autre jour, acheter en ville une machine à coudre; le marché conclu, on lui promit de la lui envoyer par le Régional, et l'on convint de l'heure du train par lequel l'expédition devait être faite.

A l'heure indiquée, deux jeunes filles vinrent à la gare réclamer la machine à coudre; on leur remit une caissette qu'elles chargèrent sur une poussette et puis revinrent au logis, où le père de famille se mit à l'œuvre pour ouvrir la caisse. Le couvercle, en bois très épais, le frappa d'abord; il put se convaincre que toute la caisse était faite de planches d'une épaisseur absolument inusitée. — Quant au contenu lui-même, une fois le couvercle enlevé, l'on n'aperçut que du foin, ce qui fit maugréer la famille, qui s'attendait à voir le couvercle poli des machines à coudre! on sentait bien sous le foin une boîte plus petite. L'idée de dynamite monta à l'esprit de ces braves gens; ils refermèrent la caisse et les fillettes repartirent pour la gare.

Au moment de leur arrivée, un homme réclamait précisément une caisse qu'on ne pouvait trouver. Une explication s'ensuivit, on chercha et on trouva la machine à coudre, et l'homme s'en alla de son côté emportant la caisse qui contenait bien de la dynamite destinée à l'entreprise des Gorges de l'Areuse.

Comment se fait-il que des matières aussi dangereuses soient transportées par les trains ordinaires des voyageurs, ou que, tout au moins, les caisses n'en soient pas recommandées, de manière à ne pouvoir, au déchargement, être confondues avec un engin aussi pacifique qu'une machine à coudre?

(*Suisse libérale.*)

Accident. — Mercredi après midi, trois ouvriers tonneliers étaient occupés à descendre au moyen d'une chaîne une pièce de vin de la contenance de 700 litres environ, dans une cave à l'Evole. Tout à coup un anneau se rompit et le tonneau vint rouler sur les trois ouvriers, dont deux reçurent des blessures assez graves pour être conduits à l'hôpital Pourtalès; le troisième reçut de fortes contusions à la tête, mais après avoir reçu les premiers soins, il a pu rentrer à son domicile.

Ecole supérieure. — Le cours de littérature donné par M. Philippe Godet est tellement fréquenté que la grande salle de cours est devenue insuffisante. Les leçons auront lieu dorénavant dans la chapelle des Terreaux.

Sainte-Hélène. — Enthousiasmé de l'accueil bienveillant que lui a prodigué la population de Neuchâtel et de ses environs, et à la demande générale du public, la Société de Navigation et de Sauvetage « Sainte-Hélène », avec le généreux concours de ses amis, donnera une nouvelle soirée littéraire, musicale et dansante à la Tonhalle, Chalet du Jardin anglais, le samedi 26 novembre 1892, à 8 heures du soir.

Ayant gardé un excellent souvenir du dernier spectacle que cette Société nous a offert, nous ne pouvons qu'engager vivement le public à s'y rendre nombreux pour encourager selon son mérite cette Société à se produire plus souvent. Il ne sera vendu que le nombre exact des billets afin que chaque personne puisse être à son aise (voir aux annonces).

(*Communiqué.*)

Concert. — On avait grandement raison de dire du bien de Mlles Smith et Voué, et l'on n'en dira jamais assez, si les éloges griseront peut-être ces petites virtuoses, ils ne sauraient leur nuire, car elles ont l'une et l'autre un tempérament d'artiste. Celui de Mlle Smith s'est montré dans la *Sonate* de Grieg et tout particulièrement dans cette longue plainte, la *Romance*, de Svendsen, qui naît et meurt dans un soupir, après avoir — avec mélodie étrange pleine de retours sauvages d'un rythme passionné — *raconté* le paroxysme d'une douleur. Sa technique avait trouvé un champ très étendu dans une *Mazurka* de Wienawsky, et surtout dans la *Fantaisie* de Léonard, que plus d'un praticien sans doute hésiterait à donner en public. Ce n'est pas que la violoniste soit impeccable, mais notre impression est qu'elle joue aussi bien que le permet son jeune âge et sa force musculaire, et qu'elle a indiscutablement une singulière précocité dans sa manière de sentir la musique.

Nous retrouvons cette même qualité chez Mlle Voué, et si son talent paraît plus mûr, il ne faut pas oublier combien les difficultés du piano sont moins considérables que celles du violon. Elle aussi interprète les maîtres en artiste, témoin son exécution de *Liebesträume* de Liszt et du *Menuet* de Paderewski, qu'elle joua lorsqu'elle fut bissée après avoir donné la *Tarentelle* de Moskowski, avec une correction très admirée.

Inutile d'ajouter que l'auditoire n'a cessé d'applaudir et de rappeler les artistes.

Il a fait très bon accueil à Mlle Bloch, zithariste, et à ses élèves-amateurs, dont les productions ont peut-être perdu quelque peu en raison des mauvaises conditions acoustiques de la salle. Il a apprécié également le talent d'accompagnatrice montré par Mlle Marguerite Smith, qui jouissait pleinement du succès de sa sœur cadette.

Académie. — M. Adolphe Ribaux a été appelé à remplacer M. le professeur Warnery à l'Académie, pendant un congé de celui-ci, nécessité par des raisons de santé.

Conférences. — Par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, M. le Dr Amici donnera ses conférences sur l'Egypte le lundi et non le mercredi.

⁂ Notre supplément contient en plus des *annonces* le *Bulletin de la santé publique*, *Les propos de Rosalie* et la suite du *feuilleton*.

GRAND CONSEIL

Séance du 24 novembre.

Présidence de M. Ch.-Emile Tissot

La séance est ouverte à 9 h. Après la lecture du procès-verbal et le contre-appel, le Conseil continue la discussion relative aux *tarifs des frais de justice*.

Il renvoie à la Commission pour rédaction le troisième alinéa de l'art. 13, qu'une erreur nous avait fait indiquer hier comme ayant été adopté dans son ensemble.

Il renvoie également l'art. 17 concernant les frais du tribunal cantonal que le projet a abaissé pour les affaires inférieures à 10,000 francs, tandis qu'il les a élevés pour les autres. Il est vrai que le degrèvement porte en outre sur toutes les affaires indéterminées et sur celles de divorce, mais l'article n'en est pas moins en contradiction avec le but de la loi.

Les autres dispositions sont adoptées sans observations, jusqu'à l'article 40 *b* au sujet duquel M. *Courvoisier* a fait minorité dans la Commission et dont il propose le retranchement, en raison des modifications apportées par cet article au titre IV du Code civil relatif à la procédure devant la justice de paix. M. Courvoisier admet la simplification qui résulterait de son adoption, mais il voudrait qu'on en fît l'objet d'une motion spéciale. Le premier alinéa de l'article, seul en cause, est conçu comme suit: *Dans les affaires de leur compétence, les juges de paix rédigent sommairement les exploits et citations, et les notifient par pli consigné d'office à la poste, le tout sans frais.* L'orateur fait observer en outre qu'en rédigeant un exploit, il y a une somme de travail et certain danger.

M. *Soguel.* Si la proposition Courvoisier était adoptée, je reprendrais celle que je fis en Commission de supprimer les frais d'assise, car alors on maintiendrait ceux de procédure, et nous aurions piétiné sur place. L'article 40 *b* peut porter atteinte au Code civil, mais il réalise un progrès. Le juge de paix n'a pas à rédiger d'exploit, ni par conséquent à entendre l'une des parties avant l'autre: il envoie une assignation et voilà tout. J'agis ainsi officieusement dans ma pratique et je m'en trouve bien; chacun y a profit. D'ailleurs le système fonctionne avec succès à Genève.

M. *G. de Montmollin* pense comme M. Soguel qu'il faut simplifier la procédure. Mais on peut le faire sans bouleverser le Code en autorisant les juges de paix à rédiger une citation sans y donner la forme d'un exploit.

Nombre d'orateurs, parmi lesquels les juges de paix, parlent ensuite, puis la proposition de suppression est repoussée et l'article est renvoyé à la Commission. On arrive ainsi au bout du projet de loi, sur lequel on entendra encore la Commission à propos des articles soumis à un nouvel examen.

* * *

L'ordre du jour porte la *nomination de la Commission des comptes.* Il y a deux tours de scrutin. Sont nommés au premier tour: MM. Mosset, Brunner, A. Steiner, Girard, Wittwer, J.-A. Dubois et Calame-Colin. Au second tour, sont élus: MM. Favarger et Albert Dubois. Le candidat du groupe ouvrier, M. Biolley, a obtenu une trentaine de voix.

Ce résultat donne lieu à l'incident suivant:

M. *Piron.* Par son vote, le Grand Conseil a montré qu'il ne veut pas donner de représentant dans une commission importante au groupe ouvrier. Nous en prenons acte.

M. *Ferrier.* Devant cette surprise du scrutin, je demande qu'on porte de 9 à 11 le chiffre des membres de la Commission et que les deux nouveaux membres soient attribués au groupe ouvrier. (*Marques d'approbation.*)

M. *Piron.* Je demande le renvoi de cette proposition à demain.

M. *Jeanhenry.* Pourquoi ce retard, puisque le Grand Conseil est prêt à réparer une injustice involontaire?

M. *Piron.* On parle de surprises du scrutin, d'injustice involontaire. Il n'y a pas eu hasard, il y a eu complot! (*Protestations générales.*)

M. *le président.* J'invite M. Piron à retirer ses paroles. Dans le Grand Conseil il n'y a pas de complots.

M. *J.-A. Dubois.* Je comprends la demande de renvoi. Il faut que le groupe ait le temps de choisir ses candidats.

M. *Petitpierre-Steiger, président du Conseil d'Etat.* Le Conseil d'Etat demande que tous les groupes soient représentés dans la Commission des comptes, car il tient à ce que sa gestion soit soumise au contrôle le plus étendu.

M. *Piron.* Comme on l'a dit, j'ai demandé le renvoi pour que nous ayons le temps de nous consulter.

Dans mon exaltation, il m'est échappé un mot que je retire. Mais s'il n'y a pas eu complot, il y a eu quelque chose dans ce genre... (*Rires sur tous les bancs.*)

M. *Soguel.* Il est regrettable que dans une question de représentation proportionnelle on veuille imposer à un groupe ses candidats. En tous cas, les trente et quelques voix réunies sur le nom de M. Biolley prouvent qu'il n'y a pas eu de complot du tout.

M. *Piron.* En présence des explications données, je retire *complètement* le mot complot (*Hilarité.*)

Le renvoi proposé par le dernier orateur est voté. L'incident est clos.

* * *

Le Grand Conseil entend le rapport de la Commission, présenté par M. *Eug. Borel*, sur les *arrêts de discipline.* Nous avons dit, en rendant compte de la séance du 31 octobre dernier, de quoi il s'agissait. Il y a certaines fautes de la part des enfants pour lesquelles les punitions scolaires sont insuffisantes et auxquelles on ne saurait appliquer les peines de droit commun qui déshonorent. De l'amende, il ne peut être question, car ce sont les parents qui la paient et le délinquant n'en souffre pas. De plus, elle crée — quand les parents ne peuvent pas payer — une inégalité choquante.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat avait pourvu à cette lacune par l'institution d'une commission de discipline ayant le pouvoir d'envoyer les enfants coupables dans une salle d'arrêts, à installer au chef-lieu de chaque district.

La Commission, rendant hommage à l'esprit de ce projet, y a apporté quelques modifications de détail et un élément nouveau assez important en raison de la personne qui le constitue et qui est le juge de paix. Dans son projet, il y a trois instances pour la discipline scolaire:

1. L'autorité scolaire, dont les attributions sont déjà fixées.

2. Le juge de paix qui, nanti par l'autorité scolaire compétente, prononce, contre les enfants âgés de 8 à 12 ans et pour toute contravention relevant de sa compétence, des arrêts scolaires de jour, jusqu'à trois fois douze heures, à subir dans une salle d'arrêts de la localité.

3. Une commission de district, composée de trois membres nommés par le Conseil d'Etat. Elle peut infliger des arrêts de jours ou de nuit, ou de jour et de nuit, jusqu'à huit jours, aux enfants âgés de 8 à 16 ans, pour actes d'indiscipline ou de désordre dans la famille ou dans l'école.

De plus, le procureur-général peut, suivant estimation, renvoyer devant le juge de paix ou la commission de discipline, les enfants de l'âge précité, qui auraient commis des contraventions de police ou des délits légers.

Dans les deux projets, il est pourvu à ce que les salles d'arrêts des chefs-lieux réunissent les conditions requises d'hygiène, de convenance et de bonne surveillance. Les frais d'entretien des enfants seront à la charge des parents et subsidiairement de l'Etat, en cas d'arrêts prononcés par le juge de paix ou la commission de discipline.

Le Grand Conseil semble d'accord sur l'ensemble du projet, mais l'article 2, qui fait intervenir le juge de paix, soulève une vive opposition. MM. *Piron*, *Guyot*, *Comtesse*, *Renaud* et, à certains égards seulement, M. *C.-A. Bonjour*, en combattent l'adoption. Les uns estiment que les peines prononcées par ce magistrat entacheront les enfants; un autre, que cette nouvelle instance est une complication. M. Comtesse et, avec lui, M. Guyot, demandent l'insertion dans la loi de la mention que les enfants seront entendus *en audience séparée.* M. Renaud, plus intransigeant, ne veut absolument pas du juge de paix et demande pour les enfants vicieux un établissement neuchâtelois, pour que le canton ne soit pas obligé de s'adresser à celui de Serix.

Les partisans de l'article 2 sont MM. *A. Perret*, *Soguel*, *Bille*, *de Perregaux* et, naturellement, *le rapporteur.* Leurs raisons sont que, loin de compliquer les choses, l'intervention du juge de paix les simplifie en les activant. Il remplace avantageusement les commissions ou autorités scolaires timorées, tout en étant plus habitué qu'elles à prononcer sur des questions de preuves et à propos des nombreuses contraventions de police. Quant à l'objection que cette instance donnerait un caractère fâcheux aux peines infligées, les orateurs établissent une distinction assez subtile entre le juge de paix fonctionnant comme tel et le juge de paix ne fonctionnant pas comme tel, distinction que M. le rapporteur renferme dans cette formule assurément originale: « On ne l'a pas choisi parce qu'il est juge de paix, mais bien qu'il soit juge de paix. » Dans la pratique, d'ailleurs, il n'y aura pas les difficultés qu'on prévoit maintenant.

M. *de Perregaux* répondant à M. Renaud déclare qu'en internant les enfants vicieux à Serix, le canton ne reçoit en aucune façon l'hospitalité, mais qu'il fait usage de ses droits vis-à-vis d'une institution intercantonale à la fondation de laquelle Neuchâtel a eu autant de part que Genève ou Vaud.

Le renvoi de l'art. 2 est prononcé après que M. *Cottier* a demandé à la Commission d'étudier la possibilité d'élever de 8 à 10 ans l'âge des enfants qu'on mettra aux arrêts.

La séance est levée à 2 h. 10.

⁂

Une observation à propos de la proposition Biolley demandant pour l'investiture dans les successions directes un droit progressif sur les bases suivantes: un pour mille pour 25,000 fr., 2 pour mille de 25,000 à 50,000 fr., 3 pour mille de 50,000 à 75,000 fr., et ainsi de suite, sans fixation de maximum, — le droit étant élevé de 1 pour mille à chaque fraction de 25,000 fr.

Pour une succession de un million, le droit serait de 40,000 fr.; il serait de 4 millions pour 10 millions; de 16 millions pour 20 millions, et de cent pour cent pour 5 millions de plus, c'est-à-dire qu'il faudrait payer 25 millions le droit de succession d'une somme égale! Le calcul est très simple: dans 25 millions il y a 1000 fois 25,000; c'est donc 25,000 fr. à payer pour chaque 1000 fr., soit 25 millions, puisqu'il y a 25,000 fois 1000 fr. dans 25 millions.

C'est une des surprises de la progression, que sans doute ni M. Biolley, ni le groupe dont il fait partie n'avaient prévue dans leurs calculs.

La proposition est restée sur le carreau, comme on sait; et les fortunes de 25,000,000!...

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 24 novembre.

M. Burdeau, ministre de la marine, annonce la prise d'Abomey, qui est le coup décisif porté à un royaume sanguinaire, fondé sur l'esclavage et les sacrifices humains. (*Applaudissements répétés.*)

Le ministre dépose un projet instituant une médaille commémorative de la campagne du Dahomey et des décorations supplémentaires de la Légion d'honneur. Ce projet a été adopté à l'unanimité après que l'urgence eut été déclarée.

— La commission d'enquête du Panama a nommé président M. Henri Brisson.

— Le *Jour* ouvre une souscription pour offrir une épée d'honneur au général Dodds.

Dons reçus au bureau de cette Feuille en faveur de la Colonie suisse de Hambourg (secours aux victimes du choléra):

J. G., fr. 10 — Anonyme, fr. 5. — Total à ce jour: fr. 208.

La souscription sera close le 30 novembre.

Toute demande d'adresse faite par lettre à notre bureau doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse, sinon celle-ci ne sera pas affranchie.

Madame Henriette Lindemann, Madame Albert Delachaux-Kullmann, Madame et Monsieur le pasteur Marsauche-Delachaux et leurs enfants, Mademoiselle Caroline Delachaux, les familles Delachaux, Jacot, Jeanneret et Mademoiselle Jacot-Piaget ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante, cousine et amie,

Mademoiselle MARIE DELACHAUX,

que Dieu a rappelée à Lui, vendredi matin, 25 novembre, dans sa 74me année, après une pénible maladie.

Seigneur, Tu laisses maintenant aller Ton serviteur en paix, selon Ta Parole, car mes yeux ont vu Ton salut.
Luc II, v. 29 et 30.

L'enterrement aura lieu dimanche 27 courant. (L'heure sera indiquée dans le numéro de demain.)

Domicile mortuaire: Avenue de la Gare n° 4, Neuchâtel.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

†

Madame Lesegretain et ses enfants, les familles Robert-Lesegretain, les familles Lesegretain, à Laval, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-frère et oncle,

Monsieur JULES LESEGRETAIN,

que Dieu a retiré à Lui subitement, à Cannes, dans sa 57me année.

Bourse de Genève, du 24 novemb. 1892

Actions		*Obligations*	
Jura-Simplon.	115.—	3½ fédéral . .	103.—
Id. priv.	—.—	3% id. ch. de f.	94.60
Central-Suisse	—.—	3% Gen. à lots	104.50
N-E Suis. anc.	—.—	S.-O. 1878, 4%	516.—
St-Gothard . .	—.—	Franco-Suisse	—.—
Union-S. anc.	—.—	N.-E. Suis. 4%	517.50
Banque fédér.	—.—	Lomb. anc. 3%	324.—
Union fin. gen.	545.—	Mérid. ital. 3%	293.25
Parts de Sétif.	—.—	Douan. ott. 5%	—.—
Alpines	—.—	Prior. otto. 4%	—.—

Changes à Genève

	Demandé	Offert
France . .	99.96¼	100.01¼
Londres. .	25.11¼	25.15
Allemagne	123.40	123.55

Argent fin au kilo

Londres .	141.50
Hambour	140.85
Francfort	—.—

Esc. Genève 3½%

Bourse de Paris, du 24 novemb. 1892

(Cours de clôture)

3% Français.	99.65	Crédit foncier	1098.75
Ext. Esp. 4%	62.⅞	Comptoir nat.	—.—
Hongr. or 4%	97.10	Bq. de Paris.	—.—
Italien 5% . .	93.72	Créd. lyonnais	786.25
Portugais 3%	23.⅞	Mobilier fran.	126.25
Rus. Orien 5%	65.60	J. Mobil. esp.	—.—
Turc 4% . . .	21.65	Banq. ottom. .	594.37
Egy. unif. 4%	493.12	Chem. Autrich.	637.50
Actions		Ch. Lombards	—.—
Suez.	2626.25	Ch. Méridion.	642.50
Rio-Tinto . . .	418.12	Ch. Nord-Esp.	157.50
Bq. de France	3985.—	Ch. Saragosse	177.50

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

Nous sommes **acheteurs** de:

3 3/4% Etat de Neuch^l 1891, à 100.— et int.
4 % Ville de Neuchâtel 1887, à 100.25 »
4 % Municip. du Locle 1885, à 100.50 »
4 % » de Ch.-de-Fonds, 100.50 »
3 ½ % Ville de Neuchâtel 1888, 95.75 »

Nous sommes **vendeurs** de:

3 ½ % Etat de Neuchât^l 1887, à 98.— et int
4 % » » 1885, à 102.— »

Voir le Supplément.

Imprimerie H. Wolfrath & Cie

Supplément au N° 280 (25 nov.) de la FEUILLE D'AVIS de NEUCHATEL

ANNONCES DE VENTE

Le Régénérateur des cheveux Fritsch

rend aux cheveux gris leur couleur primitive, est d'une parfaite **innocuité**, remplace toute autre teinture, et ne coûte que **2** fr. **75** c. au lieu de fr. 4 et fr. 8. — Exiger sur les flacons la signature **A. Fritsch.** Se trouve chez CH. LANDRY, coiffeur, NEUCHATEL.

Dépôt: Fritz Verdan, Bazar Neuchâtelois, Neuchâtel. (H-116-Q)

Essayez nos thés et vous n'en achèterez point d'autres.

THÉ

noir de Ceylan, excellente qualité garantie, le demi-kilo, **2 fr. 50**

THÉ

mélangé noir, qualité introuvable ailleurs, le demi-kilo, **3 fr. 50**

THÉ

indien, toujours frais, d'un arôme délicieux, le demi-kilo, **4 fr. 50**

OLD ENGLAND

GENEVE

Seul dépôt à Neuchâtel:

CHEZ

M. GLUKHER-GABEREL

VIN D'ASTI

Le soussigné recevra prochainement du bon vin d'Asti, rouge et blanc, garanti naturel.

Ce vin a été acheté directement chez les vignerons, dans les meilleurs vignobles d'Asti, par le soussigné qui en livrera par quantité d'au moins 100 litres, à un prix très modéré.

E. CLARIN

rue Pourtalès 11.

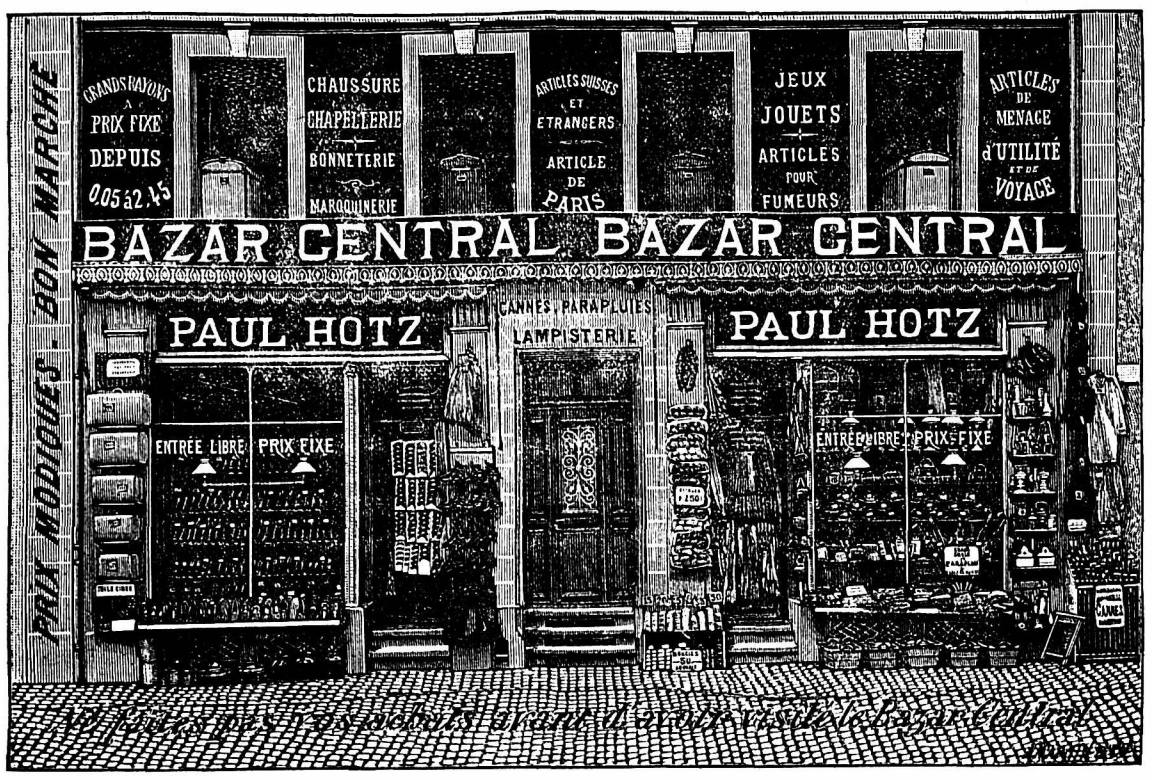

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoïdale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1, flacon double Fr. 1.80.** Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady à Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann pharm. à Steckborn. Dépôt à Neuchâtel:** pharm. Bourgeois, Dardel, Jordan et Guebhart; **à Boudry:** pharm. Chapuis; **à la Chaux-de-Fonds:** dans toutes les pharmacies; **au Locle:** pharmacies Caselmann et Theiss; **aux Ponts-Martel:** pharmacie Chapuis; **à St-Blaise:** pharm. Zintgraff; **à Saint-Imier:** pharmacies Nicolet et H. Böschenstein.

Schutzmarke. C. Brady

MANUFACTURE & COMMERCE DE PIANOS

Magasin de Musique et Instruments

G. LUTZ FILS

Place du Gymnase, NEUCHATEL

Offre un grand choix de pianos des fabriques BLUTHNER & FRANKE de Leipzig; W. BIESE, NEUMEYER, NIEBER, C. OTTO, MATZ, de Berlin; BERDUX, NAGEL, de Heilbron, ainsi que de ma fabrication, pour la **vente et la location.**

PIANOS D'OCCASION — ÉCHANGE — GARANTIE

Réparations et accords de pianos et harmoniums.

Instruments de musique à cordes et à vent; **cordes et fournitures.** — Réparations.

Vente et abonnement de musique, classique et moderne.

Edition Peters, Litolf, Breitkopf et Härtel, etc., etc.

Prix modérés. — Facilités de paiements.

Bijouterie — Joaillerie — Orfévrerie

HORLOGERIE

Ancienne Maison RODOLPHE SCHMID

BOREL & Ce, successeurs

Nous avons l'honneur de rappeler à ceux de nos clients ayant des objets d'orfèvrerie à commander pour Noël et Nouvel-An, de bien vouloir nous faire parvenir leurs ordres **d'ici au 5 décembre prochain,** afin d'en assurer la bonne exécution et la livraison en temps voulu.

Nous informons en outre le public que nos assortiments de fin d'année sont au complet. Sur demande, nous nous chargeons de livrer, dans les meilleures conditions, toutes pièces spéciales d'orfévrerie, bijouterie, joaillerie, dont nous tenons à disposition échantillons, prix-courants et albums.

BOREL & Cie.

Toute Dame économe

voudra bien demander les échantillons de mes **marques spéciales en tissus de coton. Véritables prix de fabrique** pour des marchandises **de toute première qualité, gagnant énormément au lavage.** Toiles pour chemises depuis **30 cent.** le mètre jusqu'aux numéros les plus fins. Expédition par demi-pièces de 35 mètres environ. — On change tout envoi qui ne convient pas. — Echantillons franco.

Jacques BECKER, *dépôt de fabrique,* **Ennenda** (Glaris).

MANUFACTURE ET COMMERCE DE PIANOS

HARMONIUMS et autres instruments de musique

choisis et garantis, des meilleures fabriques suisses et étrangères.

HUGO.-E. JACOBI

facteur de pianos

RUE POURTALÈS 9

(rue en face du Jardin anglais, entre l'Académie et le Collège de la Promenade)

NEUCHATEL

DÉPÔT à la CHAUX-DE-FONDS:

11, Rue du Parc, 11

VENTE - ÉCHANGE - LOCATION

Réparations et accords de pianos et harmoniums.

Recommandé par les principaux professeurs de musique.

Pianos d'occasion à prix avantageux

Seul dépositaire des fabriques J. Bluthner, Kaps, Görs et Kallmann, etc.

VINS FINS du Piémont

Asti nouveau, Grignolino, Barbera, Brachetto, Nebiolo, Passito, qualité prima garantie.

— PRIX MODÉRÉS —

AMISANO FRÈRES

9, rue du Château, 9

Châtaignes

grandes et belles, en sacs de 10 kilos, à 2 fr. 70; de 20 kilos, à 4 fr. 50. (2547 Lg.)

Franco contre remboursement.

G. ANASTASIO, Lugano.

Médaille d'or et diplôme d'honneur aux Expositions. — Exportation dans tous les pays du monde. — 20,000 attestations fin octobre 1887, pour le **meilleur remède du monde** contre les

CORS AUX PIEDS

VERRUES ET DURILLONS

invention du pharmacien ***Anton Meissner.*** Dans l'espace de trois jours, cet emplâtre fait disparaître, sans douleur, les cors aux pieds avec racine, les verrues en cinq jours et le cuir des talons dans une nuit. La douleur du cor aux pieds disparaît, après l'application, au bout de cinq à dix minutes. Ce remède, préparé d'après ordonnance médicale (pas de secret), ne contient rien de nuisible. On peut s'en procurer dans toutes les pharmacies, la boîte à 1 fr. 25. — Dépôt général à la **pharmacie JORDAN, à Neuchâtel.**

TOUS LES JOURS

LIÈVRES FRAIS

Au magasin de comestibles

Charles SEINET

rue des Epancheurs 8.

Vins d'Algérie et d'Italie

Excellents vins de table, rouges et blancs. S'adr. à M. Ph. Colin, Maujobia 11, ou chez M. Fritz Verdan, Bazar Neuchâtelois.

12 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

AURETTE

PAR

HENRY GRÉVILLE

V

Au lieu de venir une heure ou deux d'avance, comme elle le faisait d'ordinaire, Mme Bertholon arriva exactement comme la cloche sonnait le premier coup du dîner; elle était souriante et froide, suivant sa coutume, et s'était munie pour ce jour-là d'une inépuisable collection de banalités qui entretinrent la conversation pendant le repas. Sans se laisser intimider par la taciturnité de Raoul, ni l'humeur morose de Julia, ni l'état troublé d'Aurette, ni les distractions visibles dont M. Leniel sortait avec une secousse pour y retomber aussitôt, elle parla tranquillement, versant le flot monotone et clair de ses phrases sur les hôtes plus ou moins consternés. Sidonie seule lui donnait la réplique, avec un brio qui lui attirait les regards indignés de Julia.

Le vent avait fraîchi, et la terrasse n'était pas un séjour fort agréable; le café fut servi au salon. Dès que le plateau eut disparu avec le valet de chambre, M. Leniel s'approcha de Mme Bertholon, et lui annonça, sans élever la voix, comme un fait tout naturel, le prochain mariage de son fils avec Sidonie.

— Ah! vraiment, fit la vieille dame. C'est décidé? Tout à fait? Mon compliment.

Elle adressa au père et à la fiancée un petit signe de tête bref qui exprimait sans doute ses sentiments d'une façon fort exacte, puis regarda Aurette avec une attention particulière.

— On m'avait dit un mot de cela en ville ce matin, fit-elle en quittant l'objet de sa contemplation pour revenir à M. Leniel; mais je n'avais pas voulu y ajouter foi. Vous savez, on entend parfois des choses si extraordinaires!... S'il fallait croire tout ce qu'on dit... Pourquoi M. Charles n'est-il pas ici?... Il est donc reparti?

Julia éprouvait une envie irrésistible de faire quelque chose de déagréable à Mme Bertholon; elle eût peut-être réussi sans le regard douloureux qu'Aurette attachait sur son père. Sidonie répliqua avec une sincérité modeste:

— Il a été forcé de retourner à Paris, madame. Il reviendra juste pour le mariage!

— Ah!

Ce fut tout, Aurette, priée de se mettre au piano, joua quelques morceaux insignifiants. Elle ne se sentait ni le goût ni la force de verser quoi que ce fût d'elle-même dans sa musique. Il lui semblait être hors de la terre, dans un monde terne et froid, où elle ne retrouvait rien de ce qu'elle aimait, et où elle devait s'appliquer à remplir une quantité prodigieuse de ses devoirs terrestres vis-à-vis d'êtres pour qui ces devoirs n'avaient aucun sens.

La présence de son fiancé, qui lui rendait si douces ces soirées du dimanche, ne lui apportait aujourd'hui qu'une gêne de plus. Silencieux et de mauvaise humeur, Raoul devenait un homme nouveau qu'elle ne croyait pas connaître, et qui lui inspirait une envie de pleurer, semblable à celle d'un petit enfant effrayé par la vue d'un étranger.

Le bruit des roues sur le gravier se fit entendre bien avant l'heure accoutumée; Mme Bertholon se leva et prit congé de ses hôtes avec son éternel sourire, si froid qu'il semblait figé.

— Ah! fit Aurette en ressentant un chagrin hors de toute proportion avec un événement aussi futile, j'ai oublié mon bouquet, aujourd'hui! Je vous demande mille pardons, chère madame...

— Cela ne fait rien du tout, cela n'a aucune importance, chère petite! répondit la vieille dame sans cesser de sourire.

— Je suis désolée, répétait Aurette.

Elle regarda Raoul, qui semblait très occupé des pointes vernies de ses bottines. Il s'approcha pourtant et lui serra la main avec tant de force, qu'il lui fit mal. Elle sentit avec délices cette étreinte sur ses doigts meurtris, et son cœur se réchauffa un peu pendant qu'elle reconduisait la mère de son fiancé jusqu'à sa voiture.

Quand ils furent partis, Sidonie prit son bougeoir dans le vestibule, jeta un bonsoir collectif à la famille et monta chez elle sans regarder en arrière. Aurette suivit son père au salon; Julia, selon son habitude, allait se retirer lorsqu'une idée la retint, et elle s'assit en face de sa sœur dans un fauteuil.

— Aurette, dit-elle, je vais te dire une chose: il m'est impossible de retourner au couvent tant que ce mariage n'aura pas eu lieu. Si d'ici quinze jours on me rebat les oreilles de cette ridicule histoire, je suis capable de me conduire de façon à perdre la bonne réputation que je me suis faite par huit années de conduite irréprochable.

Aurette regarda M. Leniel; il avait compris, car il inclina gravement la tête en signe d'acquiescement.

— Merci, mon père, fit Julia. Maintenant, il y a autre chose: si je suis obligée de supporter le visage de Sidonie pendant ces quinze jours-là, je suis également capable de me conduire envers elle de la façon la plus inconvenante. Je crois que vous éprouvez des sentiments analogues. Qu'allons-nous faire?

Le cas était embarrassant. M. Leniel et ses filles le discutèrent pendant près d'une heure, et finirent par reconnaître qu'il était impossible de se soustraire aux ennuis qui les attendaient.

— C'est comme la noce, conclut la fille cadette, ce sera une noce à en pleurer, si l'on n'était pas enragé. Est-ce que vous allez inviter tout Anger, papa?

Il fut convenu que le mariage aurait lieu le plus simplement possible; on enverrait une grande quantité de lettres de faire part aussitôt après la cérémonie, mais on se bornerait à inviter les quatre témoins à un déjeuner fort simple. Ces témoins seraient choisis parmi les amis les plus éprouvés et les plus honorables de M. Leniel.

— Eh bien, dit Julia, quand tous ces détails eurent été réglés, si je suis contrainte de la voir, — c'est de Sidonie qu'elle parlait, — je ne suis pas forcée de lui parler; c'est au moins une consolation.

Elle embrassa son père et sa sœur et les quitta. M. Leniel resta seul avec Aurette, assise tout contre lui et dont il tenait la main dans la sienne.

Pendant quelques instants ils ne parlèrent pas; ils s'entendaient à travers leur silence, et jamais ils n'avaient mieux senti combien leur tendresse réciproque était faite pour leur adoucir les peines de la vie. Enfin, M. Leniel dit:

— Mme Bertholon est une femme singulière; on ne peut jamais savoir ce qu'elle pense. Elle était parfaitement au courant de tout, avant de venir ici...

— Songez donc, papa! Ce n'est pas elle seulement! Il n'y a pas dans Angers une maison un peu respectable où

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Velours et Peluches soie

FR. 1.90 LE MÈTRE

jusqu'à **Fr. 23.65**, ainsi que des étoffes soie **noir, blanc** et **couleur**, à partir de **85 cts.** jusqu'à **Fr. 22.80** le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances et et dessins différents).

Damas-Soie	à partir de	**Fr.**	**2 10**	jusqu'à	**20 50**
Foulards-Soie	»	»	**1 50**	»	**6 55**
Grenadines-Soie . . .	»	»	**1 50**	»	**14 85**
Bengalines-Soie . . .	»	»	**2 20**	»	**11 60**
Robes de Bal-Soie . .	»	»	**— 85**	»	**20 50**
Etoffe en Soie écrue .	»	»	**16 65**	»	**77 50**
Peluches-Soie	»	»	**1 90**	»	**23 65**
Satin pour mascarades	»	»	**— 85**	»	**4 85**
Dentelles-Soie	»	»	**3 15**	»	**67 50**

etc. — Echantillons par retour.

Fabrique de Soieries de G. HENNEBERG, Zurich.

Grand Magasin de Chaussures

EN TOUS GENRES

20, rue de l'Hôpital, 20

BARBEY & Cie

Escompte sur achats au comptant.

Bonneterie coton et laine.
Gilets.
Camisoles.
Pantalons.
Caleçons.
Brassières.
Maillots.
Jupons.
Tailles.

Gilets de chasse.
Crêpes de santé. (Dépôt de J. BÆR & Ce.)
Articles système Dr Jæger.
Articles en laine de Pin.

Tous les Mardis, Jeudis et Samedis
dès 11 1/2 heures

Petits PATÉS chauds

à 1 fr. la douzaine

Jules Glukher-Gaberel
CONFISEUR
9, Faubourg de l'Hôpital, 9

Les Oranges d'Espagne

sont arrivées. — **Mandarines** de toutes grandeurs. — **Citrons** à fr. 1>20 la douzaine.

Toujours de la

BELLE VOLAILLE de Bresse

Poulets depuis fr. 2>50 pièce

MONT-D'OR 1re qualité

POIRES DU VALAIS

à cuire, à 2 fr. la mesure

OIGNONS DE CONSERVE

à 3 fr. la mesure

MARRONS

à 4 fr. la mesure

BELLES NOIX

à 3 fr. 80 la mesure.

Se recommande,
Veuve BONNOT, Évole n° 1.

A la même adresse, à vendre une belle **armoire antique.**

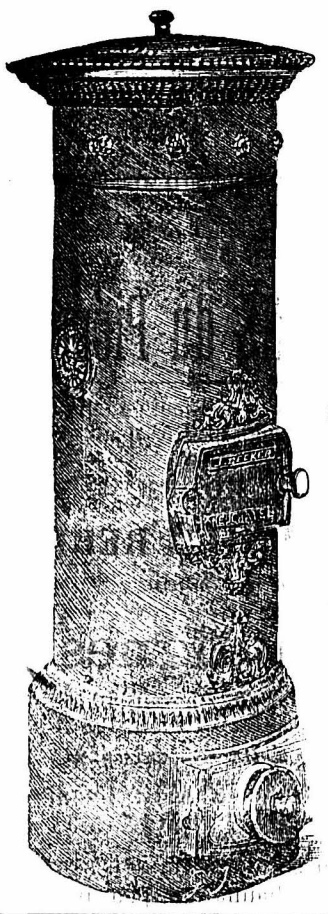

LE CALORIFÈRE SYPHOÏDE INEXTINGUIBLE
le plus avantageux se fabrique chez
JULES DECKER, ferblantier, Place Purry 3.

Pour vente et achat de **Valeurs et Fonds publics**, s'adresser à JULES MOREL, à Neuchâtel.

RÉUNION COMMERCIALE, 23 novembre 1892

VALEURS	Prix fait	Demandé	Offert
Banque Commerciale . .	—	530	550
Banque du Locle	—	610	—
Crédit foncier neuchâtel[s]	—	575	—
La Neuchâteloise	—	412,50	420
Fab. de ciment St-Sulpice	—	615	—
Grande Brasserie	—	440	500
Papeterie de Serrières. .	—	110	—
Câbl. él., Cortaillod, priv.	—	520	—
Dito, actions d'apport. .	—	—	—
Régional du Vignoble. .	—	—	440
Funiculaire Ecluse-Plan	—	—	440
Immeuble Chatoney . . .	—	575	—
Hôtel de Chaumont . . .	—	60	—
Manège de Neuchâtel . .	—	—	—
Franco-Suiss[e] obl., 3 3/4 %	—	450	—
Etat de Neuchâtel 4 1/2 %	—	101,50	—
» » 4 %. .	—	101	—
» » 3 3/4 %	—	100	—
Banque Cantonale 3 3/4 %	—	—	—
Com de Neuchâtel 4 1/2 %	—	101,50	—
» » 4 %.	—	100,50	—
» » 3 1/2 %	—	95,50	97
Locle-Ch.-de-Fonds 4 %	—	100,50	—
» » 4 1/2 %	—	101	—
» » 3 3/4 %	—	—	100
Créd[t] fonc[er] neuch[el] 4 1/2 %	—	100,50	—
» » » 3 3/4 %	—	—	100
Lots municipaux neuch[el]	—	18	—
Ciment St-Sulpice 4 1/2 %	—	100,50	—
Grande Brasserie 4 1/2 %	—	100	—
Papeteri[e] de Serrières 4 %	—	—	500
Funicul. Ecluse-Plan 4 %	—	—	500
Soc. techniq[e] s/500 fr. 3 %	—	—	460
» » s/275 fr. 3 %	—	—	210
Taux d'escompte :			
Banque Cantonale. . . .	—	3 1/2 %	—
Banque Commerciale . .	—	3 1/2 %	—

RÉSULTAT DES ESSAIS DE LAIT
à Neuchâtel-Ville

NOMS ET PRÉNOMS DES LAITIERS	Butyromètre grammes p[r] litre	Lactodensimètre
15 NOVEMBRE 1892		
Helfer, Fritz	33	33
Maridor, Gumal	32	33
Freiburghaus, Samuel	32	33,5
16 NOVEMBRE 1892		
Æberhardt, Rodolphe	40	33
Hämmerli, Gottlieb	37	33
Thalmann, Edouard	36	31
17 NOVEMBRE 1892		
Fahys, Julien	40	33
Deschamps, Jean	39	32
Bonjour, Herbert	35	32
18 NOVEMBRE 1892		
Helfer, Fritz	34	33
Senften, Alfred	32	32
Dessaules, Adamir	30	32
19 NOVEMBRE 1892		
Bramaz, Nicolas	36	32
Perrenoud, Alfred	35	33
Rosselet, Marie	33	31

Art. 9 du Règlement: Tout débitant dont le lait contiendra moins de 29 grammes de beurre par litre, payera une amende de **quinze francs.**

Direction de Police

Etat-Civil de Corcelles et Cormondrèche
MOIS D'OCTOBRE 1892

Mariage.

Frédéric-Henri Wenker, agriculteur, Neuchâtelois, domicilié à Serroue, et Julie-Françoise Colin, tailleuse, Neuchâteloise, domiciliée à Corcelles.

Naissances.

2. Rosalie-Angèle, à Pierre-Jacques Krattinger, cultivateur, et à Marie-Hélène née Æbicher.

11. Emile-Gustave, à Paul-Arthur Ferrari, vigneron, et à Elise née Payot.

25. Bertha, à Jean-Adam Muller, maréchal, et à Rosine née Liechti.

Décès.

11. Adèle née Hertig, ménagère, veuve de Alphonse Roulet, Neuchâteloise, née le 21 septembre 1822.

25. Madelaine-Rachel, fille de Jean-Ulrich Gerber et de Adèle-Catherine née Schumacher, de Oberlangenegg, née le 5 septembre 1892.

27. Paul-Emile, fils de Georges-Numa Juvet et de Lina-Emma née Guye, de Buttes, né le 23 septembre 1891.

Bulletin de la santé publique.

Pendant le mois d'octobre, il a été enregistré dans le canton 79 mariages, 299 naissances et 166 décès.

Le nombre des mariages est égal à celui du mois d'octobre de l'année passée. On compte 19 mariages dans le district de Neuchâtel, 12 dans celui de Boudry, 11 dans le Val-de-Travers, 7 dans le Val-de-Ruz, 13 dans le district du Locle et 17 dans celui de la Chaux-de-Fonds.

Les naissances du sexe masculin sont au nombre de 157, celles du sexe féminin de 142. Les morts-nés, au nombre de 10, forment le 3,4 % du total. On compte 9 naissances illégitimes et 5 naissances multiples.

Parmi les décès, on en compte 92 du sexe masculin et 74 du sexe féminin. Les morts-nés forment le 6,0 % du total. Réduite à l'année, la proportion des décès par 1000 habitants est, d'après les districts, la suivante (les morts-nés non compris et les décédés dans les hôpitaux, ainsi que les suicidés, répartis suivant leurs domiciles):

	Octobre 1892.	Moy. 1885-1889.	
District de Neuchâtel	29	14,7	19,7
» de Boudry	19	17,1	20,9
» du V.-de-Tr.	15	10,9	18,7
» du V.-de-Ruz	16	21,6	15,5
» du Locle	17	11,3	18,3
» de Ch.-de-F.	59	22,5	17,9
Ctn. de Neuchâtel,	155	16,6	18,5
Hors du canton,	1		

On compte 10 suicides et 4 décès par suite d'accidents.

D'après l'âge, les décès se répartissent comme suit:

De 0-1 an,	55	soit le	35,3 %
1-5 ans,	11	»	7,1 »
6-20 »	4	»	2,6 »
21-40 »	20	»	13,0 »
41-60 »	26	»	16,7 »
61-80 »	38	»	24,3 »
81 et au delà	2	»	1,3 »

Longévité. — Le plus âgé des vieillards décédés est une femme, qui avait atteint l'âge de 85 ans.

VARIÉTÉS

Les propos de Rosalie.

Liqueurs d'anis. — Les vitraux japonais. — Le plâtre transformé en vieil ivoire. — Les chaises remises à neuf. — Des chandelles, s. v. p. — Ce que l'on porte cet hiver.

Les taciturnes et les grincheux, me disait un jour un vieil ami, philosophe, sage et sobre, ne sont, croyez-moi, que de vulgaires récidivistes toujours en rupture de ban avec messire Gaster, un président comme un autre et méritant le respect tout aussi bien et peut-être mieux qu'un autre.

Mon ami avait raison, les esprits quinteux et chagrins sont généralement éprouvés par un mauvais estomac, et rien ne prédispose aux humeurs noires, au spleen, comme une digestion pénible. Avis à vous mes petites nièces, si vous voulez des maris charmants, soignez leurs estomacs, croyez moi.

Je me souviens qu'autrefois ma mère, qui s'y entendait pour tenir le gouvernail de la barque du ménage, préconisait une certaine liqueur de sa fabrication, une sorte d'anisette qu'elle déclarait souveraine, après tout bon repas, pour dégager la tête et tenir libre l'estomac. Il paraît que l'anisette de ma mère n'était pas sans vertu, car mes pauvres vieux parents se portent encore bien et sans trop de malaise. Je veux donc vous donner cette recette bien simple qui, je l'espère, vous rendra autant de services qu'à eux-mêmes.

Concassez donc au plus vite 30 grammes d'anis vert, 1 gramme de cannelle, 15 grammes de coriande et mettez le tout infuser pendant un mois dans un litre d'eau-de-vie, avec une livre de sucre fondu à demi dans un peu d'eau. Au bout de ce temps filtrez, et mettez en bouteilles bien cachetées. Un petit verre après le repas, et vous verrez comme messieurs vos maris deviendront gais et aimables. Voilà une recette qui vaut la peine d'être essayée, n'est-il pas vrai?

***

Vous trouverez peut-être, vous avez, je gage, même trouvé déjà, que je vous parle trop cuisine, c'est cependant mon devoir de vieille bonne tante de vous donner sur cette matière les petites connaissances que je recueille tous les jours à votre intention.

Aujourd'hui nous allons causer des petits embellissements qu'on peut faire soi même dans son intérieur. Ainsi on décore d'une façon charmante les fenêtres donnant sur un escalier ou un cabinet de toilette de la façon suivante: Vous achetez une certaine quantité de crépons de chine, ou de ces carrés de papier de riz illustrés d'une façon originale avec un coloris chatoyant. Au moyen de colle froide vous les appliquez sur le verre. Vous avez découpé des bandes de papier d'étain en leur donnant la largeur des filets de plomb qui enchassaient les petites vitres des fenêtres d'autrefois, vous reliez vos papiers de riz à l'aide de ces filets de façon à former des sortes de vitraux. L'effet en est fort joli et commode pour décorer ses vitres à bon marché. Je connais une jeune femme qui a orné ainsi toutes les fenêtres de sa maison de campagne, je vous assure que cela a un cachet personnel tout à fait original.

***

Rien n'est joli dans un appartement, comme les bibelots, qu'on répand aujourd'hui à profusion; malheureusement ces niaiseries artistiques sont toutes fort cher, et pas à portée des budgets modestes. Aussi pour embellir son petit royaume, la femme de goût trouve mille moyens ingénieux. Tout le monde par exemple ne peut pas acheter du bronze, mais nous avons le plâtre, avec lequel on a pétri et moulé tous les jolis types de nos sculpteurs, et je vais vous donner le petit secret que j'emploie pour lui enlever sa froide apparence, et lui donner une teinte de vieil ivoire.

Je me procure tout bonnement de la cire résineuse orange que je fais dissoudre dans un peu d'esprit de vin. A l'aide d'une brosse j'applique uniformément ce mélange sur mon plâtre. Vous laissez sécher, et si vous avez bien choisi votre statuette, vous aurez un fort joli bibelot pour votre salon.

***

Puisque nous parlons des petits secrets de la ménagère, en voici deux autres pour vos meubles, je puis vous garantir leur efficacité, en ayant maintes fois fait usage. D'abord, avez-vous des meubles recouverts en cuir, chaises par exemple?

— Oui.

— Eh bien, si votre cuir est terni, n'oubliez pas que pour le rafraîchir, il vous suffira de le frotter avec un blanc d'œuf bien battu.

Si vous avez des chaises cannées dont le cannage se soit laissé aller, vous pouvez facilement les remettre à neuf. Pour cela vous enlevez d'abord la poussière, puis vous lavez entièrement le cannage de votre siège, mais en dessous et à l'eau chaude. Vous faites sécher en plein air, au soleil, autant que possible. Les chaises se tendront comme si elles étaient neuves et elles dureront plus longtemps.

***

Tante Rosalie a fait sa petite enquête pour pouvoir répondre à l'aimable neveu qui dit n'avoir plus trouvé de chandelles dans le commerce. Cela a été un peu long, que voulez vous, on n'est plus jeune, hélas! Oui, c'est vrai, je ne suis plus de mon siècle; il n'y a plus de chandelles, à peine en trouverait-on dans quelque village reculé. J'ai conservé une petite provision de chandelles que j'ai sous la main dans une armoire, pour composer avec le suif les petits remèdes de bien des petits maux. C'est pourquoi la proportion de la demi-chandelle a glissé sous ma plume en vous donnant ma recette contre les entorses. Mais le mal n'est pas grand. Vous savez que le suif n'est pas autre chose que de la graisse fournie par les ruminants. Prenez donc 45 grammes de graisse de bœuf, cela vaudra encore beaucoup mieux que ma demi-chandelle.

***

Je reçois à l'instant une lettre d'une de mes lectrices, qui me prie de la renseigner sur ce qu'on porte cet hiver. Quoiqu'il ne soit guère dans mes attributions de vieille de parler chiffons, je suis cependant toute prête à la renseigner, ma tâche sera facile: Tout se porte, les jolies femmes ne craignent pas la mode, elles la suivent sans la suivre, c'est-à-dire qu'elles ont leur mode à elles, qui est celle qui met en vue leurs charmes personnels; elles ont raison, car une femme peut avoir une très belle toilette au dernier goût du jour, et paraître fagottée, si le genre de son costume n'est pas en rapport avec sa taille et la nuance avec son teint. Mais je reviens à votre question, chère lectrice. On porte:

D'abord de fort jolies étoffes côtelées, un genre diagonale, le gros vert et le violet sombre sont particulièrement en vogue. J'ai remarqué justement hier un un fort coquet costume dont je veux bien vous donner la description si cela peut vous être agréable. La robe était en diagonale gros vert semée de petits pois brodés en soie vieux rose. La jupe toute unie légèrement traînante et ornée dans le bas d'une toute petite ruche doublée de vieux rose, le corsage rentré dans la jupe avec des manches très bouffantes et un poignet collant de velours gros vert; sur le corsage, un figaro de même velours. Ce costume était fort simple, mais d'un goût discret qui m'a charmée. Comme vêtement on porte surtout la longue jaquette de drap genre tailleur, en drap de couleur. Le gros vert est très en faveur pour cette confection. Pour les courses, on a la grande mante pratique et commode; par les belles journées on voit le collet triple ou quadruple en drap, ou en beau velours.

Les chapeaux n'ont pas beaucoup varié, nous en avons de fort cabossés, garnis de plumes, de nœuds de velours et d'aigrettes, il faudrait mille et mille lignes pour vous conter toutes les formes et toutes les garnitures; chacune de nous, mesdames, en ayant presque une différente. Les capotes sont toujours petites, le vert y domine comme pour le vêtement, velours vert et velours vieux rose, se remarquent à chaque étalage des modistes, c'est du reste fort doux à l'œil et au teint.

Voilà, chères lectrices, les renseignements que votre vieille tante Rosalie s'est procurés pour vous.

Tante ROSALIE.

(Reproduction interdite.)

IMPRIMERIE
DE LA
FEUILLE D'AVIS
3, Rue du Temple-Neuf, 3

Circulaires
Affiches
Brochures
Cartes d'adresse et de visite
Factures — Chèques.

— TÉLÉPHONE —

l'on ne discute en ce moment notre aventure!

Elle parlait avec une tristesse résignée, exempte de toute amertume. Depuis que les doigts de son fiancé avaient si fortement pressé les siens, elle était pleine de courage.

— Il faut faire faire un trousseau à Sidonie, papa, et une robe pour la cérémonie, reprit Aurette.

M. Leniel détourna les yeux.

— Donne-lui de l'argent, et qu'elle s'arrange, fit-il avec une sorte de dégoût. J'ai mis vingt-cinq mille francs en réserve pour elle; tu peux prendre là-dessus ce qui lui sera nécessaire.

— Vous me permettrez bien de l'accompagner dans ses emplettes? Sans cela, on pourrait croire que vous ne la mariez pas de bon cœur.

— Et c'est l'exacte vérité. Non, tu la laisseras aller seule. Il me semble que maintenant elle doit avoir toute honte bue, en ce qui la concerne, et toi, tu ne saurais que répondre aux compliments. On est fin, à Angers... ne t'expose pas à des souffrances inutiles.

Il avait raison, sa fille le comprit. Ils restèrent longtemps ainsi, et Aurette ne le quitta que lorsqu'elle le crut assez fatigué pour s'endormir. Elle aurait été bien effrayée si, une heure après, elle avait vu la dose de chloral qu'il fut obligé de prendre pour trouver un peu de sommeil.

(A suivre.)